

Le cannabis reconnu médicalement utile par l'ONU

Une évolution qui devrait stupéfier les islamistes



Lire page 4

Saad Dine El Otmani

*La sécurisation du passage
d'El Guerguarat a donné lieu à une
réalité diplomatique et politique nouvelle*



Page 6

**La prise en charge par la CNSS
des soins afférents au coronavirus
désormais opérationnelle**
*Le test PCR n'est toujours
pas remboursable*



Page 3

**La crise sanitaire tire
les salaires vers le bas
au premier semestre**

*Les subventions salariales temporaires
ont permis à de nombreux pays de
compenser en partie la chute de
la masse salariale, selon l'OIT*



Page 14

*Un derby régional pour la journée
inaugurale de la Botola*

**Les gros calibres cherchent
à confirmer d'entrée**



Page 30

L'état d'urgence sanitaire prorogé d'un mois

Actualité

L'état d'urgence sanitaire en vigueur au Maroc depuis la mi-mars a été prorogé d'un mois pour faire face à la pandémie du nouveau coronavirus, a annoncé jeudi l'agence MAP.

"Le Conseil de gouvernement, tenu jeudi à Rabat, a décidé de proroger l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national jusqu'au 10 janvier 2021", indique la même source.

La pandémie du coronavirus ne faiblit pas dans le Royaume, avec 364.190 cas de contamination au total, dont 5985 décès et 314.237 guérisons depuis l'apparition du premier cas en mars, selon le dernier bilan.

Le taux de létalité reste faible (environ 1,7%), mais les hôpitaux frôlent la saturation dans la région de Casablanca et le personnel médical, sur le front depuis mars, montre des signes d'épuisement, dans un secteur marqué par la pénurie d'infirmiers et de médecins.

La crise actuelle constitue néanmoins une opportunité et un moteur de réforme pour le système de financement de la santé au Maroc, qu'il faut adapter de manière "efficiente" aux priorités de la santé publique, selon les spécialistes. Lesquels rappellent que les principales sources de financement de la santé au Maroc s'articulent autour du financement public avec un taux de 24,4%, de l'assurance maladie (22,4%) et des paiements directs des ménages (50,7%) et que

le financement des dépenses de santé doit nécessairement passer par l'amélioration des cotisations de l'assu-



rance maladie obligatoire (AMO) et le recours à davantage de recettes fiscales.

Elle nécessite aussi la mise en place d'une industrie pharmaceutique performante basée sur une offre tarifaire accessible et d'une bonne gestion des circuits d'approvisionnement, de distribution et de consommation, en particulier pour le secteur public qui connaît des défaillances majeures dans la gestion des médicaments et équipements médicaux.

En attendant et pour juguler la pandémie qui frappe de plein fouet son économie, le Maroc espère lancer d'ici la fin de l'année une campagne nationale de vaccination visant à immuniser en trois mois quelque 20 millions d'adultes.

La date de lancement de la campagne reste "tributaire de la validation des vaccins mais aussi du calendrier de livraison" des producteurs pharmaceutiques, a expliqué cette semaine le ministre marocain de la Santé, Khalid Ait Taleb, dans un entretien avec l'AFP.

Le Royaume mise beaucoup sur le vaccin chinois Sinopharm, ayant passé un accord lui permettant de participer aux tests cliniques menés dans une dizaine de pays, de s'assurer la livraison de 10 millions de doses après des résultats probants et de prévoir une production locale dans le cadre d'un échange d'expertise.

Les autorités marocaines ont aussi un contrat avec le laboratoire britannique AstraZeneca qui a développé un

vaccin en partenariat avec l'Université d'Oxford.

Un accord entre le Fonds d'investissement direct russe et la société pharmaceutique marocaine Galenica prévoit par ailleurs la livraison de 8 millions de doses de vaccin au cours du premier semestre 2021, a annoncé mercredi un communiqué des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

La nouvelle extension de l'état d'urgence sanitaire proroge les pouvoirs spéciaux délégués au ministère de l'Intérieur.

Plusieurs villes du pays sont soumises à des restrictions de circulation, Casablanca vit sous couvre-feu depuis septembre.

Le ministère de l'Intérieur dénonce des allégations visant les institutions sécuritaires



Le ministère de l'Intérieur a dénoncé et réfuté d'une façon "catégorique" les déclarations irresponsables visant des institutions sécuritaires nationales, affirmant qu'il se réserve le droit de recourir à la justice à ce sujet.

Dans un communiqué, le ministère de l'Intérieur indique que certains individus ont eu recours, récemment, aux réseaux sociaux et à certains sites électroniques pour porter atteinte à des institutions sécuritaires nationales, en publiant des allégations destinées à in-

duire en erreur l'opinion publique nationale, à nuire à l'image de ces institutions, à sous-évaluer leur action et à semer le doute sur leur rendement.

Tout en réfutant et dénonçant catégoriquement ces allégations et ces déclarations irresponsables à l'égard d'une institution reconnue pour sa compétence professionnelle et son dévouement au service de la patrie et des citoyens, le ministère s'étonne du fait que ces déclarations mensongères, qui constituent une diffamation explicite et une atteinte claire aux fonctionnaires de ces institutions et un affront à l'encontre d'une instance réglementée, émanent d'individus supposés faire preuve d'un minimum de responsabilité et d'honnêteté, et affirme se réserver le droit de recourir à la justice à ce sujet.

L'action de toutes les composantes du ministère de l'Intérieur demeure régie par les dispositions constitutionnelles, les chartes internationales et les textes juridiques, avec pour principal objectif

de servir l'intérêt général des citoyennes et des citoyens, notamment le respect de leurs droits et libertés, ce qui représente, sans nul doute, une preuve du choix démocratique adopté par le Royaume du Maroc et fondé sur l'obligation pour tous de s'attacher aux principes de l'Etat de droit, que ce soit dans le cadre de l'exercice des droits ou du respect des devoirs, souligne le communiqué.

Les institutions judiciaires de notre pays sont en mesure de garantir tous les droits et libertés individuels et collectifs, aux côtés des institutions constitutionnelles auxquelles le législateur a confié la mission de préserver les droits des citoyens, dans leur relation avec l'administration et la consolidation des principes de justice et d'équité, au lieu de persister dans cette campagne systématique où esprit de responsabilité et objectivité font défaut et qui sous-évalue les progrès et les acquis reconnus aux niveaux national et international, conclut le communiqué.

La prise en charge par la CNSS des soins afférents au coronavirus désormais opérationnelle

Le test PCR n'est toujours pas remboursable



La Caisse nationale de sécurité sociale a annoncé, jeudi, que les soins médicaux afférents à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sont couverts dans le cadre de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), avec effet à compter du 28 octobre 2020.

"Le remboursement et la prise en charge

se feront conformément à la tarification nationale de référence en vigueur, en tenant compte du protocole mis en place par le ministère de la Santé et constituant la base de la prise en charge médicale de la Covid-19", souligne la CNSS dans un communiqué.

La Caisse précise, cependant, que "le test PCR n'est pas encore remboursable et il sera

admis au remboursement une fois le tarif et les modalités de remboursement arrêtés avec l'Agence nationale de l'assurance maladie".

La CNSS a mis à la disposition de ses adhérents des numéros de téléphone (080 203 33 33 ou 080 200 72 00) pour toute information ou éclaircissement sur les nouvelles dispositions.

L'action humanitaire du Maroc reconnue à travers son élection au Conseil d'administration du PAM

Le Maroc a été élu, mercredi à Rome, membre du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) suite à sa désignation par le groupe régional africain auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a indiqué dans un communiqué que le Royaume a été choisi par le Conseil de la FAO aux côtés de cinq autres pays (Brésil, Guatemala, Danemark, Norvège et Hongrie) pour siéger au Conseil d'administration du PAM pour un mandat de trois ans du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

"L'élection du Royaume à l'un des plus importants acteurs de l'action humanitaire mondiale est un signe de la grande considération internationale témoignée à l'égard des initiatives de solidarité et des actions concrètes et à fort impact menées sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur des populations sinistrées à travers le monde, victimes de conflits, des crises sanitaires ou de catastrophes naturelles", a souligné la même source.

Il s'agit également d'une reconnaissance de l'expertise développée par le Maroc dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des différentes phases liées à la mise en œuvre des politiques et programmes d'aide humanitaire dans le monde, a ajouté le ministère.

Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PAM, chargé notamment de l'élaboration des politiques visant la sécurité alimentaire dans le monde, ainsi que de la direction et la supervision des programmes, des projets et des activités approuvées par le PAM.

"Grâce à sa vocation humanitaire et à son engagement indéfectible et reconnu en matière de solidarité internationale, le Royaume pourra, durant ces trois prochaines années, contribuer de façon substantielle aux activités du Conseil d'administration du PAM et assumer pleinement ses responsabilités pour assurer la réalisation des objectifs de cet organisme, à savoir, en premier lieu, un monde sans faim", lit-on dans le communiqué.

Le PAM est une agence spécialisée des Nations unies basée à Rome et le plus grand organisme humanitaire et d'aide alimentaire au monde.

Avec comme objectif principal l'éradication de la faim et l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables au monde, le PAM œuvre dans plus de 80 pays pour apporter assistance et aide aux personnes souffrant de la faim à cause de la guerre, des conflits, des conditions climatiques extrêmes ou autres situations d'urgence ou de crise.

Pose de la première pierre du nouveau consulat général US à Casablanca

Le consulat général des Etats-Unis à Casablanca a organisé, jeudi, une cérémonie pour la pose de la première pierre de son nouveau siège, qui sera érigé au sein du nouveau pôle urbain Casa-Anfa pour un budget global de 300 millions de dollars (M\$).

Composé de plusieurs bâtiments et espaces verts, ce complexe, qui sera livré à l'horizon 2024, occupera une surface globale de 2,8 hectares, avec une conception qui conjugue le style américain contemporain aux nombreuses influences historiques du Maroc.

Nouveau symbole des liens historiques entre le Royaume et les Etats-Unis, le projet devra employer 300 Marocains dans chacune de ses étapes de réalisation et injecter jusqu'à 100 M\$ dans l'économie marocaine.

L'aspect écologique a été placé au centre de la conception du nouveau complexe ultramoderne. Les locaux seront dotés d'un système d'énergie solaire photovoltaïque pour réduire de 25% la consommation d'énergie. Il bénéficiera d'installations d'efficacité hydrique et d'un système de récupération des eaux de pluie, en plus de ses espaces verts, dont les plantes du

pays, résistantes à la sécheresse, ont judicieusement été choisies pour réduire la consommation d'eau.

De plus, les locaux bénéficieront d'un accès facile au réseau public de tramway de Casablanca, réduisant ainsi la nécessité d'emprunter les moyens de locomotion personnels. Tous ces aspects écologiques ont qualifié ce projet à devenir candidat du prestigieux certificat "Leadership in Energy and Environmental Design" (LEED).

"Les Etats-Unis misent sur l'avenir de Casablanca comme hub régional dans les domaines des affaires, du commerce, de la culture et des voyages, alors que se concrétise le projet de S.M le Roi Mohammed VI de faire du Maroc la porte d'entrée vers l'Afrique", a souligné l'ambassadeur américain à Rabat, David T. Fischer, lors de cette cérémonie marquée par la présence notamment du wali de la région de Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca, Saïd Ahmidouch.

Et de poursuivre: "Des services consulaires jusqu'aux réalisations économiques et commerciales, en passant par le rayonnement cul-

turel et bien plus encore, nous bâtissons le consulat général d'envergure mondiale que Casablanca mérite".

"J'ai eu le privilège d'habiter cette ville dynamique et d'être le témoin direct de l'amitié forte et durable que nous cultivons à travers les multiples liens économiques et culturels entre Casablanca et les Etats-Unis", a, pour sa part, dit la consule générale à Casablanca, Jennifer Rasamimanana.

"En abritant notre centre culturel Dar America, en plus des installations spacieuses et accueillantes des services consulaires et commerciaux, le nouveau consulat général viendra conforter nos efforts visant à approfondir et renforcer notre partenariat avec le Maroc", a-t-elle ajouté.

Ont également pris part à cette cérémonie de pose de la première pierre le directeur du protocole au sein du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidents à l'étranger, l'ambassadeur Anas Khaless, du maire de Casablanca, Abdelaziz El Omari et de la gouverneure de Hay Hassani, Khadija Benchouikh.

Le cannabis reconnu médicalement utile par l'ONU

Le cannabis est désormais reconnu pour son utilité médicale. En effet, la Commission des stupéfiants des Nations unies (CND) a décidé, récemment, le reclassement du cannabis et de sa résine dans les conventions internationales. Le cannabis pourra ainsi être utilisé dans la fabrication de médicaments, au même titre que l'opium ou la morphine, sans que son utilisation soit découragée par l'ONU comme ce fut le cas jusqu'alors.

Le Maroc a été parmi les 27 pays qui ont voté lors de la 63^{ème} session de la CND pour la reconnaissance officielle des propriétés médicinales du cannabis. Il a été le seul pays de la région MENA à voter favorablement pour le retrait du cannabis de la catégorie des drogues du tableau IV de la Convention de 1961.

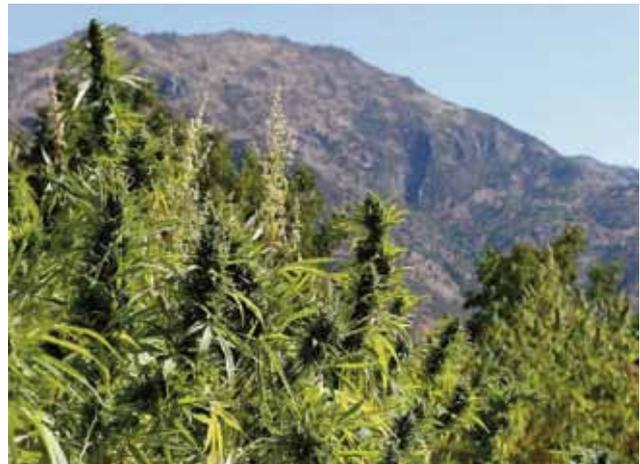
Cette reconnaissance officielle de l'ONU de l'utilité médicale du cannabis signifie-t-elle la légalisation de la production, l'usage et la vente du cannabis ? «La Convention de 1961 et celles qui

l'ont précédée ou celle de 1971, etc, n'ont pas eu comme but d'interdire le cannabis, mais d'en contrôler le marché. L'utilisation du cannabis à des usages industriels n'a jamais cessé et la France demeure l'un des pays les plus producteurs dans ce domaine», nous a déclaré Khalid Mouna, anthropologue et professeur de sociologie à l'Université Moulay Ismail de Meknès. Et de poursuivre : «On oublie souvent que les régimes législatifs ont comme but le contrôle international des drogues et de réguler le marché légal de l'opium. Avec ce changement, les pays producteurs peuvent édicter de nouvelles législations nationales en matière de production du cannabis. Cela peut inclure la vente et l'usage régulier comme c'est le cas en Europe».

Mais, la régulation de cette question au Maroc sera-t-elle aisée ou y aura-t-il des contraintes sociales, culturelles et juridiques ? Pour notre interlocuteur, la contrainte viendra essentiellement d'un enjeu politique très serré. Selon lui, les islamistes au pouvoir vont faire bloc car toute légalisation peut être perçue comme une attaque à leur légitimité politique et idéologique. «Le cannabis a des assises culturelles et sociales, voire juridiques pré-coloniales et même coloniales qui permettront d'intégrer ce changement aisément. Il ne faut pas oublier que le Dahir de 1954 a été signé par Benarafa, sultan illégitime au Maroc», nous a expliqué Khalid Mouna. A rappeler qu'en avril 2016, le PJD avait publié un communiqué où il considérait la question de la légalisation du cannabis dans les régions Nord du Maroc comme «des solutions illusoire et dangereuses». Il a rejeté catégoriquement les approches "douteuses" tendant à dépenaliser la culture, la distribution ou la consommation du cannabis, lesquelles constituent un danger pour la santé des citoyens et leur intégration dans la société».

Pour la direction du PJD, «la dépenalisation du kif conduira inévitablement à sa prolifération et à conférer plus de pouvoir aux réseaux de trafic de drogue...». Mieux, le communiqué a ajouté que «tant qu'aucun investissement industriel afferent au cannabis n'est à l'ordre du jour, que ce soit en interne ou en externe, son usage à des fins médicales n'est que pure illusion».

Pour le PJD, «le traitement sérieux du phé-



nomène passe par le développement socioéconomique des régions concernées. Et cela ne peut se faire qu'à travers la mise à niveau des infrastructures et la création d'activités alternatives génératrices de revenus.

Une position que ne partage pas le PAM qui a demandé à l'issue d'une conférence internationale sur le cannabis et les drogues, organisée en mars 2016, soit un mois avant le communiqué du PJD, au Conseil économique, social et environnemental (CESE), d'étudier la possibilité d'une politique alternative en matière de drogues sous le prisme du développement durable et de la réhabilitation socioéconomique des cultivateurs de cannabis touchés par la pauvreté; de la légalisation et de la régulation de la culture du cannabis et de la valorisation de ses usages industriels et médicaux. Il a également demandé que le Conseil national des droits de l'Homme soit chargé de procéder à une étude des perspectives liées à la révision de l'arsenal juridique relatif aux drogues.

Concernant les conséquences que ce vote pourrait avoir sur la place du Maroc au niveau mondial puisqu'il s'agit de l'un des premiers producteurs selon le dernier rapport de l'ONUDC

et sur les régions concernées par la production du cannabis, notre source avance qu'on est devant une autre question qui peut être revue. «Le Maroc est l'un des grands producteurs et non pas le premier, on n'a pas de données sur d'autres pays comme l'Afghanistan. Il faut aussi savoir que plus de 50% du cannabis consommé en Europe est produit en Europe. Nous avons, en revanche, un sérieux problème lié à l'arrivée massive de plusieurs hybrides depuis les années 80 qui ont changé la donne avec moins de superficies emblavées et plus de production car ces hybrides sont très productifs», nous a précisé l'auteur du livre : «Le bled du kif : Economie et pouvoir chez les Ketama du Rif». Et de conclure que «nonobstant le problème qui va se poser avec les producteurs sur la manière de produire, le type de produit et la qualité de la production, je ne pense pas que le Maroc va autoriser une consommation légale, mais juste au niveau pharmaceutique, mais cela nécessite du temps et une véritable réflexion. La culture du cannabis dans le Rif central n'est pas qu'une activité économique. Elle est un facteur de stabilité sociale».

Hassan Bentaleb



Une évolution qui devrait stupéfier les islamistes

Démantèlement à Tétouan d'une cellule terroriste affiliée à "Daech" Trois extrémistes interpellés

Le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) a démantelé, vendredi, sur la base de renseignements fournis par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), une cellule terroriste affiliée au soi-disant "Etat islamique" dont les membres s'activaient à Tétouan et ce, dans le cadre des efforts continus de la DGST pour lutter contre les menaces et repousser les projets extrémistes qui guettent la sécurité du Royaume.

Dans un communiqué, le BCIJ relève que l'intervention sécuritaire menée par la Force spéciale relevant du Groupe d'intervention rapide a permis d'interpeller trois extrémistes aux liens présumés avec cette cellule terroriste, âgés entre 21 et 38 ans, dont un ayant des liens familiaux avec un combattant dans les rangs de "Daech" sur la scène syro-irakienne.

Les enquêtes et investigations menées

sur la base des aveux préliminaires des membres de cette cellule ont permis de localiser un domicile qu'ils utilisaient dans l'ancienne médina de Tétouan pour tenir leurs réunions et planifier leurs projets terroristes, ajoute la même source, précisant qu'un examen complet des lieux et de leur contenu a été mené par les techniciens de déminage après avoir pris toutes les mesures préventives pour assurer la sécurité des habitants et des familles voisines.

Les feuilles menées par les officiers du BCIJ et les experts des scènes de crimes ont permis de saisir un étendard de "Daech" en tissu, un manuscrit comportant le texte de leur allégeance au prétendu calife de l'organisation, ainsi que plusieurs armes blanches de diverses tailles et du matériel informatique et électronique, poursuit le communiqué.

Les feuilles ont aussi permis de saisir des

produits chimiques destinés à la fabrication d'engins explosifs traditionnels, dont des sacs de soufre et de phosphore, des barils de benzène, des bouteilles d'alcool brûlant, des sacs contenant d'importantes quantités de tournevis, des balles métalliques et des clous, outre des fils électriques, des batteries électroniques, des bouteilles en verre pouvant être utilisées dans la fabrication de cocktail Molotov et des produits liquides suspects qui seront soumis à l'expertise technique au laboratoire de police scientifique et technique.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les membres de cette cellule terroriste ont atteint un stade avancé de préparation avant la mise en œuvre de leurs projets terroristes, avec l'enregistrement d'une vidéo où ils prêtent allégeance au prétendu émir de l'Etat islamique, suivant les méthodes et les conditions de cette organisation terroriste, et précisent les principaux objectifs de leurs

plans terroristes, ajoute la même source.

Les enquêtes et investigations ont aussi révélé que les mis en cause ont mené plusieurs visites exploratoires pour identifier les cibles qu'ils comptent attaquer avec des engins explosifs, ou via des méthodes de terrorisme individuel dans des opérations similaires à la méthode utilisée par les combattants de "Daech", relève le BCIJ.

Les mis en cause interpellés ont été placés en garde à vue pour approfondir l'enquête menée sous la supervision du parquet en charge des affaires terroristes, en vue d'élucider l'ensemble de leurs projets terroristes et d'identifier les éventuels liens et ramifications de cette cellule, qui montre encore une fois la recrudescence des menaces terroristes qui guettent le Royaume, vu la persistance des individus imprégnés de l'idéologie extrémiste à répondre aux appels de "Daech", conclut le communiqué.

Mohamed Benabdelkader inaugure le Centre du juge résident à Dar Ouled Zidouh

Le Centre du juge résident à Dar Ouled Zidouh dans la province de Fqih Ben Salah a été inauguré, jeudi, par le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, en présence notamment de plusieurs personnalités de la justice et des autorités locales.

Érigé sur une superficie de 3.478 m², dont 1.860 m² couverts, ce nouveau centre a été réalisé dans le cadre du programme national de construction et de rénovation de nouveaux tribunaux pour un coût d'environ 9,9 millions de DH, dans le but d'améliorer l'accès aux prestations de la justice dans cette commune et les régions avoisinantes et afin de mieux rapprocher les services judiciaires des justiciables.

La création de cette nouvelle structure intervient, également, dans le cadre de la concrétisation de la vision du ministère de tutelle en vue de permettre aux différentes composantes de la justice de travailler dans des conditions optimales, qui tendent aussi à renforcer les prestations de la justice dans les petites communes comme celle de Dar Ouled Zidouh.

Ce nouveau Centre comprend notamment deux salles d'audience, 18 bureaux, une salle de réunions, une salle informatique, deux salles d'archives, une mosquée et un restaurant, en plus de deux bureaux des deux responsables du centre.

Le ministre et la délégation l'accompagnant ont, par la suite, visité le tribunal de première instance de Souk Sebt où Mohamed Benabdelkader s'est informé des conditions d'accueil des justiciables et des usagers ainsi que du respect des mesures de prévention contre la Covid-19 dans cette structure, qui faisait auparavant office de Centre du juge résident, avant d'être transformée l'année écoulée en tribunal de première instance.

Dans une déclaration à la presse, Mohamed Benabdelkader a souligné que l'inauguration du centre du juge résident de Dar Ouled



Zidouh et la visite du tribunal de première instance de Souk Sebt s'inscrivent dans le cadre d'une série de visites effectuées à un ensemble de structures dans l'ensemble des cercles judiciaires du Royaume, relevant que cette opération a pour objectif de s'informer des conditions de travail des magistrats, des greffiers et de tous les fonctionnaires de ces juridictions.

Il a fait savoir que la visite de l'ensemble des bureaux et dépendances du tribunal de première instance de Souk Sebt a été une occasion pour s'arrêter sur la très bonne organisation et l'engagement des responsables

judiciaires de cette juridiction, mais aussi de l'ensemble de ses composantes qui ne ménagent aucun effort malgré les conditions difficiles et pas toujours aussi adaptées au travail des magistrats et des composantes du système de la justice.

Il a, dans ce sens, annoncé que plusieurs nouvelles structures judiciaires sont en cours d'étude ou de construction avec des installations qui répondent aux conditions de travail des juges, ajoutant que le nouveau tribunal de première instance de Souk Sebt est en phase d'étude pour asseoir de meilleures conditions de travail pour les juges et fonctionnaires judi-

ciaires de cette structure. Et le ministre de souligner que ce nouveau centre sera aussi doté de plusieurs équipements et installations modernes, de nature à réunir les conditions de travail appropriées pour les juges et l'ensemble des fonctionnaires.

Ont pris part à la cérémonie d'inauguration du nouveau siège du juge résident de Dar Ouled Zidouh, le gouverneur de la province de Fqih Ben Salah, Mohamed Karnachi, le président du conseil communal, le substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Souk Sebt et plusieurs autorités et responsables judiciaires.

Une délégation de la Chambre des représentants rend visite aux consuls accrédités à Laâyoune

Une délégation de la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des Marocains résidant à l'étranger à la Chambre des représentants a visité jeudi plusieurs consuls accrédités à Laâyoune.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de la diplomatie parlementaire et des relations de coopération avec les pays frères et amis ayant ouvert des représentations consulaires dans la capitale du Sahara marocain.

La délégation s'est rendue ainsi aux consulats des Emirats arabes unis, du Gabon, des Iles Comores et de Sao Tomé-et-Principe.

Le président de la commission parlementaire, Youssef Gharbi, a indiqué que cette visite constitue l'occasion pour exprimer la grande reconnaissance des représentants du peuple marocain à ces pays frères et amis pour leur soutien à la marocanité du Sahara, soulignant que ces représentations auront pour mission, outre le volet consulaire, de consolider les relations et les

échanges économiques et commerciaux avec le Maroc.

Le Maroc, qui est ouvert sur son environnement africain, a renforcé ses relations avec les pays du continent à travers des centaines d'accords de coopération couvrant tous les domaines, a-t-il déclaré à la presse ajoutant que la diplomatie parlementaire s'inspire des initiatives de S.M le Roi Mohammed VI qui ont permis d'établir de solides relations de coopération avec les pays africains.

Il a mis l'accent sur l'importance du renforcement des relations de coopération parlementaires avec les pays ayant ouvert des consulats dans les provinces du Sud, à travers notamment la création et l'activation des groupes d'amitié parlementaires entre le Maroc et ces pays arabes et africains.

Les chefs des missions consulaires accréditées à Laâyoune ont, quant à eux, fait part de la volonté de leurs pays de booster la coopération économique et d'élargir davantage les perspectives d'investissement avec le Maroc.

Ces consuls représentant plusieurs pays arabes et africains ont jugé nécessaire de hisser les relations politiques et diplomatiques solides avec le Royaume au niveau d'un partenariat stratégique.

"Notre représentation consulaire à Laâyoune, qui reflète l'excellence des relations maroco-émiratitiques, s'emploie à consolider ces liens qui ne cessent de se développer et de se consolider depuis des décennies", a déclaré à la presse le consul général par intérim des Emirats arabes unis à Laâyoune, Issa Al-Balushi.

Il s'agit là, a-t-il fait observer, de donner un nouvel élan aux perspectives d'une coopération économique optimale et d'une promotion des investissements, tout en exprimant sa satisfaction quant au niveau de coopération parlementaire entre les institutions législatives des deux pays.

De son côté, le consul général de l'Union des Comores, Said Omar Said Hasane, a indiqué que la rencontre avec la délégation parlementaire a permis d'échanger les points de vue sur le développement des échanges économiques entre les deux pays

frères.

"Nous avons aussi une convergence de vues sur la nécessité de concrétiser la vision de S.M le Roi Mohammed VI en matière d'intégration africaine", a-t-il souligné, saluant le partenariat déjà établi entre les Parlements des deux pays.

Pour sa part, le consul par intérim du Gabon à Laâyoune, Issha Lezin Boussougou, a évoqué le rôle primordial des institutions législatives dans la concrétisation de la vision des chefs d'Etat des deux pays en matière de renforcement des relations économiques.

Il a également fait savoir que Laâyoune et Dakhla recevront dès l'année académique prochaine des étudiants gabonais souhaitant poursuivre leurs études dans les divers établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle dans ces deux villes du Sahara marocain.

Le diplomate gabonais a en outre réitéré le "soutien ferme" de son pays à la marocanité du Sahara, rappelant que le Gabon a été parmi les pays qui ont pris part à la glorieuse Marche Verte en 1975.

Saad Dine El Otmani : La sécurisation du passage d'El Guerguarat a donné lieu à une réalité diplomatique et politique nouvelle

Les développements de la situation ont mis en colère nos ennemis et leur ont infligé de graves dommages puisqu'ils n'ont trouvé d'autre moyen que la fuite en avant, les accusations infondées et les fake news



La sécurisation réussie du passage d'El Guerguarat a donné lieu à une "réalité diplomatique et politique nouvelle", a souligné, jeudi à Rabat, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Intervenant lors de la réunion hebdomadaire du Conseil de gouvernement tenue par visioconférence, il a mis en avant cette opération salvatrice menée sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, soulignant que cette intervention audacieuse s'est démarquée par la sagesse, la fermeté et la perspicacité.

Cité dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue du Conseil par Saaid Amzazi, porte-parole du gouvernement, Saad Dine El Otmani a également relevé que tout le monde s'est mobilisé et a exprimé ses positions et son enthousiasme pour soutenir la diplomatie nationale ainsi que tous les efforts déployés par le Royaume, notant que cette intervention, au service de la nation, de la paix et de la stabilité dans la région, a été hautement saluée de par le monde.

"Le passage d'El Guerguarat n'est ni un passage purement marocain, ni un passage purement mauritanien et ne

relie pas que le Maroc et la Mauritanie, mais se veut plutôt une route internationale reliant le Nord et le Sud", a rappelé le chef du gouvernement.

Cette réalité a incité de nombreux amis et frères du Maroc à exprimer, par le biais de communiqués et de manière inédite, leur soutien sans équivoque à cette intervention, à l'intégrité territoriale du Royaume et à la marocanité du Sahara, a-t-il indiqué, tout en remerciant tous les amis et frères pour leurs positions.

Il a également salué la décision de certains pays d'ouvrir plus de consulats dans les provinces du Sud du Royaume.

Parmi les aspects de l'unanimité nationale autour de cette question, il a mentionné la dernière session de la Chambre des représentants marquée par un consensus politique, saluant par là même les partis, les instances et organisations parallèles, la société civile, les chercheurs, les universités et les centres d'études, qui se sont mobilisés à travers des communiqués, des séminaires et des manifestations, ou sous forme de visites effectuées dans les provinces du Sud pour réitérer la solidarité et la mobilisation derrière S.M le

Roi en vue de défendre l'intégrité territoriale et les droits marocains, ainsi que pour confirmer le caractère sûr de la zone, contrairement aux calomnies et contre-vérités avancées par les ennemis.

Ces développements, a-t-il relevé, "ont mis en colère les ennemis et leur ont infligé de graves dommages", puisqu'ils n'ont trouvé d'autre moyen que la fuite en avant, les accusations infondées, les fake news à travers des vidéos et des images qui n'ont aucun rapport avec la zone d'El Gueguarat.

Saad Dine El Otmani a, de même, souligné que les médias nationaux, officiels et populaires par le biais des réseaux sociaux, ont fait face, avec un esprit de patriotisme, à ces calomnies et ont exposé au grand jour les allégations des ennemis.

Par ailleurs, le chef du gouvernement a indiqué que les Marocains mènent une bataille contre la pandémie du nouveau coronavirus et ses répercussions, ajoutant que les préparations sérieuses et minutieuses à l'opération de vaccination sont en cours, et ce depuis que S.M le Roi a donné ses Hautes instructions pour lancer et réussir cette campagne et depuis que la stratégie intégrée préparée par le ministère de la Santé avec la participation de tous les départements, a été présentée au Souverain.

A cet égard, Saad Dine El Otmani a tenu à assurer les citoyennes et citoyens que le vaccin choisi par le Royaume est un vaccin sûr et efficace, de l'avis des experts, de la Commission scientifique marocaine et des autorités compétentes, souhaitant que tout un chacun contribue à la réussite de cette opération qui constituera un revirement de taille face à la pandémie, notamment aux niveaux sanitaire et social.

Il a aussi évoqué le plan de la relance économique, lancé par S.M le Roi Mohammed VI, à travers un nombre de Hautes directives que le gouvernement a veillé à prendre en compte dans le projet de loi de Finances de 2021 et dans d'autres projets de loi pertinents.

Le chef du gouvernement a fait valoir que la bataille pour développer et améliorer les conditions de vie des citoyens dans les provinces du Sud, et toutes les régions du Royaume se poursuit, saluant les départements gouvernementaux, les parties prenantes, les responsables et les élites locales qui contribuent au processus de développement en général, et œuvrent pour faire face aux répercussions de la pandémie en particulier.



De l'avis des experts. de la Commission scientifique marocaine et des autorités compétentes, le vaccin choisi par le Royaume est un vaccin sûr et efficace

Rabat et Moscou réitèrent la nécessité pour toutes les parties de respecter le cessez-le-feu

Le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie ont réitéré, jeudi, la nécessité "pour toutes les parties" au conflit régional sur le Sahara marocain de respecter le cessez-le-feu et de rester pleinement engagés dans le processus politique, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Cette position a été exprimée lors d'un entretien téléphonique entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue russe, Sergueï Lavrov.

Il s'agit du troisième entretien entre les deux ministres en moins de trois mois, ce qui traduit la confiance et la régularité du dialogue et de la concertation entre le Maroc et la Russie.

Les deux responsables ont également salué la dynamique positive des relations bilatérales qui s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique approfondi, voulu par Sa Majesté le

Roi Mohammed VI et le président Vladimir Poutine, relève le communiqué.

Ils ont, par ailleurs, échangé sur les prochaines échéances de l'agenda bilatéral, notamment la prochaine visite de Nasser Bourita à Moscou pour la tenue de la huitième session de la Commission intergouvernementale mixte Maroc-Russie, prévue pour 2021, et le renforcement du dialogue politique entre les deux pays, ainsi que la visite de Sergueï Lavrov au Maroc pour participer au Forum Monde arabe-Russie, dont la prochaine édition se tiendra dans le Royaume en 2021.

Les deux ministres ont, dans ce contexte, salué le renouvellement récent de l'accord de pêche entre le Maroc et la Russie, pour une période de quatre ans.

L'entretien a également donné lieu à un échange approfondi sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Dans ce sens, le ministre russe a fait part de son appréc-



iation des efforts du Maroc sur la question de la Libye, à la lumière des réunions interlibyennes qui se sont tenues à Bouznika.

A ce sujet, les deux ministres ont mis l'accent sur la nécessité de favoriser une

convergence des efforts internationaux et sur l'impératif d'œuvrer à une appropriation par les Libyens des efforts consentis.

Par ailleurs, Nasser Bourita et Sergueï Lavrov ont réitéré leur engagement à continuer

d'œuvrer, conjointement, en Afrique pour la stabilité et le développement des pays du continent, notamment ceux de la région du Sahel, dans l'esprit du partenariat stratégique maroco-russe, conclut le communiqué.

Une ONG suisse salue les actions du Maroc pour le développement du Sahara



P . D . E . S .
O.N.G. INTERNATIONALE

L'Organisation non-gouvernementale suisse, "Promotion du développement économique et social" (PDES), a apporté son soutien aux actions légitimes du Maroc pour le développement socioéconomique, l'essor et la sécurité de la région du Sahara.

Dans un communiqué, l'ONG qui bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), considère "que les actions menées par le Royaume du Maroc, comme étant dans le respect le plus total des conventions et résolutions

onusiennes".

Cette organisation, engagée depuis 2015 dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (ODD 2030), estime que les opérations menées par le Maroc "ont pour seul but la mise en sécurité des citoyens et des populations de la région, dans le total respect des principales conventions internationales des droits humains, inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui stipule dans son article 1er que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité

et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité".

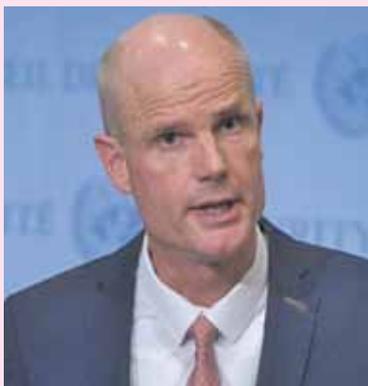
La PDES relève, en outre, que les récents faits advenus dans le passage frontalier d'El Guerguarat, "ont mis en péril la recherche d'un équilibre démocratique et structuré mené par le Maroc sous la supervision des Nations unies (MINURSO), depuis de nombreuses années et qui se reflète dans les multiples initiatives liées à l'investissement socioéconomique, infrastructurel, énergétique et

politique" dans les provinces du Sud du Royaume.

Ces actions ont été saluées positivement par la communauté internationale et ont mené à la reconnaissance des efforts du Royaume par l'ouverture récente de nombreuses représentations consulaires dans les villes de Laâyoune et de Dakhla, fait constater la même source.

Pour cette ONG suisse, "les comportements belliqueux verbaux ou physiques (NDLR: du Polisario) sont contraires à tous les principes dérivant des conventions internationales liées aux droits de l'Homme, et se doivent d'être condamnés avec la plus grande fermeté car, à notre sens, ils entravent de manière réelle la sécurité de la région toute entière".

"De ce fait, nous affirmons notre soutien citoyen et nous nous réengageons de manière assidue dans des actions civiles et démocratiques vouées à continuer d'œuvrer pour le développement économique, social et aujourd'hui, plus que jamais, environnemental des provinces du Sud du Maroc, dans le cadre de son intégrité territoriale et au service de l'essor économique et social de la région", souligne le communiqué.



Stef Blok : Les actions du Maroc sont une réaction au blocage d'El Guerguarat par le Polisario

Les actions entreprises par le Maroc constituent une réaction au blocage par le Polisario du passage frontalier d'El Guerguarat, a souligné le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Stef Blok.

"Les actions de l'armée marocaine du 13 novembre sont une réac-

tion au blocage du passage frontalier d'El Guerguarat", a affirmé le chef de la diplomatie néerlandaise qui répondait à une question d'un député de son pays.

Il a précisé que son gouvernement s'alignait entièrement, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne (UE) sur les déclarations du

haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères Josep Borrell, tout en mettant l'accent sur le respect du cessez-le-feu, la préservation de la liberté de mouvement et du commerce transfrontalier dans la région d'El Guerguarat, ainsi que sur le retour au processus politique dirigé par l'ONU.

Othmane Bahnini : Le Maroc et le Portugal partagent une vision convergente sur le développement et le devenir de l'Afrique

L'ambassadeur du Maroc au Portugal Othmane Bahnini a mis en exergue, jeudi à Lisbonne, la politique africaine agissante du Royaume basée sur la solidarité et une coopération Sud-Sud pragmatique.

«De façon concrète, le Maroc se porte aux côtés des pays africains frères, dans un esprit de solidarité agissante et de coopération Sud-Sud pragmatique», a affirmé Othmane Bahnini, qui intervenait à l'ouverture de la conférence «Africa XXI» qui accueille le Maroc comme pays invité, rappelant que le Royaume place l'Afrique comme un des piliers prioritaires de sa politique extérieure.

Depuis son retour au sein de l'Union africaine, le Maroc, a-t-il indiqué, «apporte une valeur ajoutée certaine pour la construction d'une Afrique solidaire, prospère, forte et unie», notant que «ce retour au sein de l'UA est d'ailleurs cohérent avec son engagement multisectoriel et multidimensionnel dans le continent, depuis plus de deux décennies».

L'ambassadeur a souligné que si la dimension africaine du Maroc est inscrite dans sa Constitution, si le Royaume assume pleinement sa vocation africaine et s'il y trouve historiquement et géographiquement non seulement ses racines mais aussi sa profondeur, «le discours de S.M le Roi Mohammed VI à Abidjan en 2014 peut être considéré comme un moment fondateur d'une Afrique sûre du potentiel de sa jeunesse et de ses atouts économiques».

Dans ce discours historique, a rappelé l'ambassadeur, le Souverain a partagé, en terre africaine, sa vision pour l'Afrique, «celle d'un continent qui a moins besoin d'assistance et re-

quiert davantage de partenariats mutuellement bénéfiques, de projets structurants et de développement humain et social, et qui embrasse la mondialisation, les échanges et opportunités, comme une force positive pour son propre développement».

Othmane Bahnini a déclaré qu'aujourd'hui «plus d'un millier d'accords de coopération nous engageant avec nos partenaires africains à travers toute l'étendue du continent», précisant que les entreprises marocaines des secteurs bancaire, assurances, télécom, agroalimentaire, industrie, bâtiment et infrastructures se sont déployées à travers de nombreux pays, faisant du Maroc le premier investisseur africain dans notre continent.

Ces entreprises, a-t-il expliqué, «participent au développement des économies de nos frères et partenaires africains, mais contribuent aussi à leur croissance, à leur modernisation, en somme à la prospérité, à la stabilité et à la dignité d'une Afrique appelée à faire confiance à l'Afrique, d'une Afrique appelée à regarder avec optimisme et détermination son avenir, en exploitant ses atouts et ses potentialités et d'une Afrique appelée à être le continent où se feront la croissance et le développement du monde de demain».

Le Maroc, a poursuivi l'ambassadeur, «contribue de même concrètement à la promotion de l'enseignement et de la formation des cadres à travers l'octroi de près de 11.000 bourses annuelles à des étudiants originaires de 43 autres pays africains». Il s'agit, selon l'ambassadeur, d'un effort colossal, dont l'objectif est de contribuer, dans un esprit de solidarité, à la formation des élites africaines de demain.

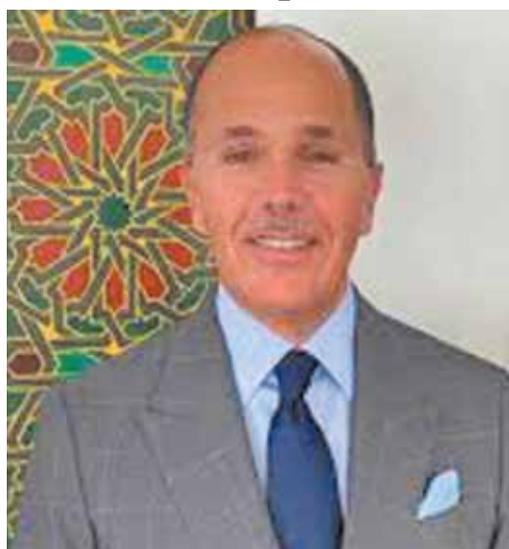
Rappelant la politique mi-

gratoire du Royaume, Othmane Bahnini a affirmé que le Maroc contribue à intégrer les migrants africains dans le tissu économique et social, offrant une claire opportunité de progrès en faveur de l'Afrique et ses populations, notant que le Maroc agit à travers ses institutions étatiques et ses acteurs économiques non seulement dans des projets structurants: Baie de Cocody, initiative pour un gazoduc Nigeria-Maroc, production de fertilisants en Ethiopie et au Nigeria, pour une sécurité alimentaire, mais aussi des projets à fort impact économique et social, comme les villages de pêche, pour ne citer que ces quelques exemples.

Il a, par ailleurs, relevé que le Maroc et le Portugal se distinguent par une vocation commune, de liens forts et de relations denses avec de nombreux pays africains et «cette vocation se traduit, dans les faits, en plaçant l'Afrique comme une priorité dans nos politiques étrangères». De même, a-t-il expliqué, «la priorité accordée par le Portugal à l'Afrique dans son programme de présidence de l'UE pourrait lui conférer un rôle central dans l'élaboration de la politique européenne envers le continent».

L'ambassadeur a estimé qu'à ce titre, «sous l'impulsion du Portugal, l'Europe avec ses institutions et ses entreprises, peut jouer un rôle important dans le développement de ces relations et l'affermissement d'une stratégie, voire d'un avenir nouveau pour le continent africain».

Le Maroc et le Portugal, a-t-il noté, partagent une vision convergente sur le développement et le devenir de l'Afrique et cette vision se traduit par une volonté de ne pas se focaliser sur les pays qui se trouvent



confrontés aux plus grands défis, mais de considérer le continent dans son ensemble et sa diversité comme important, avec ses difficultés mais aussi avec ses opportunités qui sont immenses.

Le Maroc et le Portugal, a ajouté l'ambassadeur, «bénéficient d'une position géographique et stratégique unique, en tant que trait d'union entre deux continents et gardent historiquement des liens étroits avec les pays africains que nous nous efforçons de maintenir et d'enrichir».

Cette vocation, cette vision et cette position communes, a-t-il poursuivi, «nous habilitent tout particulièrement à promouvoir une coopération triangulaire, et à saisir les opportunités qu'elle offre, en tant qu'outil novateur, facilitant la conjugaison des efforts et l'optimisation des moyens, pour le développement économique et social de l'Afrique». Et l'ambassadeur de conclure que «ce levier de développement peut être saisi par

nos deux secteurs privés respectifs, par nos structures de coopération internationale pour agir ensemble avec nos partenaires africains».

«Africa XXI» est une conférence annuelle de diplomatie publique, conçue pour sensibiliser les acteurs européens aux principales réalisations politiques et économiques du continent africain.

L'objectif de cette conférence est d'inscrire les questions africaines contemporaines à l'ordre du jour des décideurs politiques, des acteurs publics et des entreprises privées portugaises.

En réunissant ces acteurs et en leur présentant les informations les plus récentes et les plus officielles sur les évolutions rapides du continent, cette conférence est perçue comme un outil permettant d'influencer les décisions des secteurs public et privé, tout en favorisant un état d'esprit "gagnant-gagnant", d'égal à égal, pour l'élaboration du partenariat Afrique-Europe actuel et futur.

Le Maroc appelle l'UA à agir de manière pragmatique et concertée pour faire taire les armes en Afrique



Le Maroc a appelé, jeudi, les pays de l'Union africaine (UA) à "agir de manière pragmatique, réaliste et concertée" pour atteindre des objectifs palpables pour "faire taire les armes".

"Nous devons agir de ma-

nière pragmatique, réaliste et concertée pour atteindre des objectifs palpables pour faire taire les armes", a insisté le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mohcine

Jazouli, qui a représenté le Maroc à la session extraordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue par visioconférence sous le thème "Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2022".

Il a rappelé à ce sujet, lors de son intervention, que "pour

maintenir le cap de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, nous devons travailler ensemble et sans relâche pour, comme l'a dit Sa Majesté le Roi Mohammed VI en mars 2018 : construire l'Afrique de demain, celle que nous allons laisser à nos enfants".

Le ministre délégué a, dans ce sens, proposé trois axes majeurs pour renforcer l'action de l'Union africaine face à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et à la résurgence des conflits.

Il s'agit de stopper la montée en puissance du terrorisme en luttant contre le radicalisme en mettant en œuvre le triptyque "prévention, éducation et développement", et de lutter contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en renforçant les systèmes nationaux de traçabilité et l'échange d'informations entre les services et les Etats voisins concernés, a détaillé Mohcine Jazouli.

Il s'agit également d'élaborer une politique claire et précise

des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine, a-t-il ajouté.

"L'Afrique est un continent qui cristallise tous les espoirs et tous les défis", a encore rappelé le ministre délégué, relevant que "pour réussir, l'Afrique a besoin de la convergence de tous les efforts pour faire face aux menaces communes".

En ce sens, le Maroc est résolument engagé pour participer au succès des objectifs de paix et de sécurité en Afrique, a-t-il affirmé.

Cette session extraordinaire du Conseil exécutif se tient en prélude au 14ème Sommet extraordinaire de l'UA, prévu ce week-end par visioconférence sur la thématique "Faire taire les armes", suite à la présentation par Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, du rapport et de la feuille de route pour atteindre l'un des objectifs phares de l'Agenda 2063, à savoir "Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2022".

Rabat et Madrid cités comme référence par l'AIEA

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a récemment édité une nouvelle publication sur la sécurité du transport intitulée "Programme d'exercices: La porte de l'Afrique (Gate to Africa): Exercices conjoints maroco-espagnols sur

table et sur terrain sur la sécurité du transport maritime des matières radioactives".

Cette publication relate les détails de la planification, de la conduite et de l'évaluation de la série d'exercices "Gate to Africa" réalisés sur table et sur terrain en 2015, a indiqué l'agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaire et radiologique (AMSSNuR) dans un communiqué.

L'agence explique que cette publication résume le programme d'exercices "Gate to Africa", dont le principal objectif était de discuter et d'évaluer l'état de préparation et de réponse à un éventuel événement de sécurité nucléaire impliquant le transport maritime de sources radioactives.

Cette nouvelle publication décrit également les scénarios et la méthodologie utilisés et met en avant les leçons apprises et les résultats de chaque exercice réalisé dans cette série.

En effet, les Royaume du Maroc et d'Espagne et l'AIEA ont organisé conjointement, en 2012, un séminaire technique sur le risque du terrorisme nucléaire ayant conduit à l'adoption d'un plan d'action conjoint qui a fourni un cadre adéquat pour la conduite d'exercices en cas d'événements de sécurité nucléaire et d'urgences radiologiques, rappelle l'AMSSNuR, affirmant que le programme d'exercices "Gate to Africa"



sur la sécurité du transport n'est autre qu'une mise en œuvre du plan d'action conjoint.

Les leçons apprises de ces exercices ont également été utilisées pour élaborer une autre publication de l'AIEA sur la préparation, la conduite et l'évaluation des exercices de sécurité du transport des matières nucléaires et d'autres matières radioactives ainsi que pour la révision du guide d'application de l'AIEA sur la sécurité du transport des matières radioactives.

Ainsi, elle est destinée à aider les autres Etats membres de l'AIEA intéressés par la mise en œuvre de leurs propres exercices de sûreté du transport, en leur offrant une référence documentaire avec des données précises et des cas pratiques, note-t-on.

La participation du Maroc à la préparation et à la conduite des exercices "Gate to Africa" représente une contribution substantielle au renforcement du régime international de sécurité nucléaire, conclut le communiqué.



Publication d'un document sur les exercices conjoints maroco-espagnols relatifs à la sécurité du transport maritime des matières radioactives



Plus de 210.000 cas en 24 H aux Etats-Unis *Un record absolu*

Les Etats-Unis ont enregistré jeudi plus de 210.000 cas de coronavirus en une seule journée, un record absolu depuis le début de la pandémie, selon les données de l'université Johns Hopkins qui font référence.

Le pays a dans le même temps déploré plus de 2.900 morts du Covid-19, l'un des pires bilans enregistrés dans le pays, selon un relevé effectué chaque jour à 20H30 locales par l'AFP des chiffres de l'université, actualisés en continu.

Les responsables sanitaires ont averti que les voyages effectués il y a une semaine pour Thanksgiving par des millions d'Américains risquaient de provoquer "une flambée s'ajout(ant) à la flambée", selon les mots du très respecté Dr Anthony Fauci.

Les Etats-Unis, qui sont confrontés à un nouveau rebond spectaculaire de l'épidémie depuis plusieurs semaines, avaient déjà franchi à deux reprises la barre des 200.000 nouveaux cas dans le dernier mois écoulé, mais jamais aussi haut que jeudi.

Le nombre de nouveaux cas quotidiens avait légèrement baissé après cette grande fête familiale, mais cela était notamment dû à des remontées perturbées par ce long week-end férié, selon les experts.

Depuis deux semaines, les Etats-Unis franchissent de nouveau régulièrement la barre des 2.000 morts quotidiens, comme au printemps, au plus fort de la première vague de l'épidémie -- qui n'est jamais vraiment retombée dans le pays.

Et aucune amélioration ne se profile à court terme. Le nombre de personnes hos-



pitalisées pour cause de Covid-19 aux Etats-Unis ne cesse en effet de croître, dépassant mercredi les 100.000 pour la première fois depuis le début de la pandémie.

Les hospitalisations sont notamment en hausse rapide dans les quatre Etats les plus peuplés (Californie, Floride, New York et Texas), note le Covid Tracking Project.

Les Etats-Unis, qui sont le pays le plus touché par la pandémie en chiffres absolus, enregistrent au total plus de 14,1 millions de cas et 276.000 morts.

Le Royaume-Uni défend sa rapidité à autoriser le vaccin de Pfizer/BioNTech



L'agence britannique du médicament a assuré vendredi que sa décision rapide d'autoriser au Royaume-Uni le

vaccin Pfizer/BioNTech contre le Covid-19, une première dans le monde occidental, répondait à toutes les normes de sécurité, après

des critiques sur la rapidité du processus.

"Aucun vaccin ne serait autorisé au Royaume-Uni s'il ne respectait pas les normes de sécurité, de qualité et d'efficacité", a déclaré dans un communiqué l'Agence indépendante de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA). "Tout vaccin fait l'objet de solides essais cliniques conformes aux normes internationales", a-t-elle ajouté.

L'immunologue Anthony Fauci, membre de la cellule de crise de la Maison Blanche sur le nouveau coronavirus, avait estimé jeudi que la MHRA avait "précipité cette approbation", survenue mardi, avant de s'excuser. "J'ai une grande confiance dans ce que fait le Royaume-Uni, tant sur le plan scientifique que sur le plan de la réglementation", a déclaré sur la BBC le directeur de l'Institut américain des maladies infectieuses.

"Notre processus prend plus de temps qu'au Royaume-Uni. C'est juste la réalité", a-t-il ajouté, jurant ne pas avoir voulu "sous-entendre qu'il y avait un manque de sérieux, même si c'est ce qui en est ressorti."

"Si vous êtes un régulateur sanitaire un

peu en retard, qu'est-ce que vous dites pour justifier votre retard ? Des choses comme celles que ceux que nous avons entendues, peut-être", avait répondu mercredi aux premières critiques Jonathan Van Tam, médecin chef adjoint pour l'Angleterre.

June Raine, directrice de la MHRA, avait aussi précédemment défendu ses équipes, affirmant qu'elles avaient "travaillé de la manière la plus rigoureuse sur ce vaccin, sans négliger aucun aspect".

L'Agence britannique du médicament a expliqué sa rapidité par le fait qu'elle avait lancé un examen continu des données fournies par Pfizer et BioNTech au fur et à mesure des essais sur l'homme, plutôt que d'attendre que toutes les données soient compilées à la fin.

Européens et Américains attendent ce mois-ci la réponse de leurs agences sanitaires respectives sur l'approbation du vaccin de Pfizer/BioNTech.

En attendant, le Royaume-Uni prévoit de commencer la semaine prochaine l'injection de 800.000 premières doses, donnant la priorité aux résidents de maisons de retraite.

Biden, Obama, Bush et Clinton prêts à se faire vacciner publiquement contre la Covid-19



Le président élu Joe Biden et les anciens présidents américains Barack Obama, George W. Bush, Bill Clinton se sont dits prêts à se faire vacciner publiquement contre le Covid-19 afin d'encourager leurs concitoyens à en faire de même.

Barack Obama, 59 ans, a affirmé faire "entièrement confiance" aux autorités sanitaires du pays, dont l'immunologue Anthony Fauci, figure scientifique très respectée aux Etats-Unis. "Si Anthony Fauci me dit que ce vaccin est sûr et peut protéger du Covid, je n'hésiterai pas à me

le faire injecter", a-t-il déclaré dans un entretien radio à SiriusXM, dont des extraits ont été partagés mercredi sur YouTube. "Je promets que lorsqu'il sera disponible pour les personnes moins vulnérables, je me ferai vacciner. Je pourrais le faire à la télévision ou faire en sorte que ce soit filmé,

afin que les gens puissent voir que je fais confiance à la science", a-t-il ajouté.

Une tribune dans le Washington Post appelait le président élu Joe Biden, 78 ans, et sa future vice-présidente Kamala Harris, 56 ans, à se faire vacciner en direct à la télévision afin de convaincre les sceptiques, nombreux aux Etats-Unis face à la vitesse de développement des vaccins contre le Covid-19.

Interrogé sur le sujet, Joe Biden a dit jeudi qu'il serait "heureux" de se faire vacciner en public dès que le Dr Fauci recommanderait de le faire.

Un représentant de George W. Bush a fait savoir à CNN que l'ancien président républicain de 74 ans était lui aussi disposé à faire la promotion des vaccins contre le Covid-19. "Les vaccins doivent dans un premier temps avoir été jugés sûrs et administrés aux populations prioritaires", a dit ce représentant, Freddy Ford. "Le président Bush attendra ensuite son tour et se fera volontiers vacciner devant les caméras".

Le porte-parole de Bill Clinton, Angel Urena, a également indiqué à CNN que l'ancien président démocrate, lui aussi âgé de 74 ans, se ferait vacciner publiquement "si cela pouvait inciter tous les Américains à en faire de même".

L'UE prête à recourir aux sanctions face au comportement d'Ankara



L'Union européenne est prête à sanctionner la Turquie en raison de la poursuite "des actes unilatéraux et de la rhétorique hostile" d'Ankara, a annoncé vendredi le président du Conseil européen Charles Michel.

"Nous avons tendu la main à la Turquie

en octobre et notre évaluation n'est pas positive avec le constat de la poursuite des actes unilatéraux et de la rhétorique hostile. Nous aurons un débat lors du sommet européen le 10 décembre et nous sommes prêts à utiliser les moyens dont nous disposons" pour sanctionner cette situation, a-t-il déclaré au

cours d'une conférence de presse. "Je pense que le jeu du chat et de la souris doit cesser", a-t-il averti.

L'UE avait adressé en octobre une proposition d'ouverture à Ankara mais assortie d'une menace de sanctions si la Turquie ne cessait pas ses actions déjà condamnées par

l'UE. Décision avait été prise d'examiner la situation lors du sommet de décembre. "Si Ankara poursuit ses actions illégales, nous utiliserons tous les instruments à notre disposition", avait averti Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, lors du sommet européen en octobre.

L'exécutif européen a été chargé d'élaborer des sanctions économiques et elle sont prêtes à être "utilisées immédiatement", avait-elle précisé. "Nous avons tendu la main, nous avons vu les réponses d'Ankara", a déploré Charles Michel.

Le comportement agressif d'Ankara et sa politique du fait accompli dans plusieurs crises régionales, notamment en Libye et au Nagorny Karabakh, ont été condamnés mardi par le secrétaire d'Etat américain sortant Mike Pompeo lors de sa dernière réunion avec ses homologues de l'Otan. La Turquie, membre de l'Alliance, a été invitée par les Etats-Unis à "revenir à un comportement d'allié".

L'unanimité est requise au sein de l'UE pour l'utilisation de sanctions. Or l'Allemagne a jusqu'à présent bloqué leur adoption dans l'espoir de trouver un accord pour "développer une relation réellement constructive avec la Turquie". "Il y aura des décisions lors du sommet européen, mais leur ampleur n'a pas encore été décidée", ont assuré à l'AFP plusieurs responsables européens. "Il faudra voir quelles positions vont adopter l'Allemagne et la Pologne", a expliqué un ministre.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PLACER	BOUT À BOUT	RADIUM	COMPLOTS	MOUTON	CUBE	FIXER	ÂTATURAG
CHARISME			GORGE SERRÉE		NOTE	LITHIUM	
CONSTANT					POINT DE VUE		
VENU AU MONDE					BOUCLIER		
	MONSIEUR ET MADAME	QUARTIER DE REIMS	NÉON		RELIE LE PÈRE ET LE FILS	INACTIVE	
CONCRET			DON				
CONIFÈRE							
	BÊTA		NUAGE			EN ACTIVITÉ	
	CAPABLE		CONTRIBUTION				
		PILLAGE ENTRE CHIEN ET LOUP			LETTRES DE SIAMOIS	PRONOM PERSONNEL	
						CHAR	
GROUPIE	EN ARRIÈRE		PIRE		SYMBOLE DU TITANE		SUITE
BERNAI					LETTRES DE PRÉAVIS		
			ENLEVA		VENUE AU MONDE		
					VOYELLES		
BEAUCOUP D'ANGLAIS	EN PREMIER	AVALE-TOUT EN BEAUTÉ			D'ACCORD GRECQUE		PRONOM PERSONNEL
			ARGENT				UTOPISTE
NIAIS							
APHONE				LESSIVÉE			

Solution mots flechés d'hier

QUI CONTIENT DE L'AIL	A	EN VITESSE	POUPON	T	MONTICULE FIN DE VEINTE	TRAIN À GRANDE VITESSE	S	TIRÉS RUSÉ	T	RACOLAISE EN ARGOT	IMPERMEABLE
LICENCE	L	LIBERTINAGE									
AUTRE SOI-MÊME	I	LETTRÉS DE SOUS-FILM	B	T	APERÇU EN TÔLE	VU	ESPIONNAIRE	I		ENLEVÉ	A
SIFFLE EN TOURNÉE	A	PÉRO			GAZ FRAÎRE ÉTENDARD	XENON					
DÉMONS TRATIF	C	À L'ENVERS ARGENT	E	L	B	DE BAS EN HAUT ABHORRE	P	LETTRÉS DE TACITE			T
ARTICLE ESPAGNOL	E	CRACK			QUARTIER DE FÈS	VOYELLES	A	E	I		E
LIONS	L	FABRILLOU-SÉPIENT POPULAIRE NOUVEAU	A	F	ONTAINE						
À L'ENVERS DEMONSTRATIF	E	C	BENÉT	CONJONCTION	FIN DE PARTIE	I	E	L		MISÉRABLE	H
CAVALIER DU ROI	L	EN LOUCÉ			À L'ENVERS ROC	R	E	H	C		O
TEUF	F	E	T	E	EN VELETTE	E	D	BÉTASSE			O

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaïb Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTELEMENT

- I. Couvre la plaie.
- II. Boursicoteraï.
- III. Registre.
- IV. Préposition. Vieille vache. Héros de Corneille.
- V. Zorilles du Cap. Volonté enfantine.
- VI. Montra son opposition. Possédâmes.
- VII. Protégera.
- VIII. Guère épais. Haute sur pattes.
- IX. Secte dont Jésus fut peut-être membre.

VERTICALEMENT

- 1. La marque du père.
- 2. Elles habitent dans le Sud-ouest.
- 3. Ville de Serbie. Grosses mouches.
- 4. Il ressemble forcément à quelqu'un. Consultée.
- 5. Anémie.
- 6. Dispose. Sorti de nulle part.
- 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau.
- 8. Prise d'air. Petite quantité.
- 9. Pas très enthousiastes.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	R	O	S	S	I	G	N	O	L
II	O	U	I		N	A	I	V	E
III	T		T	R	O	U		I	N
IV	U	S	E	E		L	E	N	T
V	R	O		C	L	E	S		I
VI	I	N	O	U	I		S	I	L
VII	E	N		S		T	E	L	L
VIII	R	E	V	E	N	U		L	E
IX	S	T	A	R	O	S	T	E	S

Grilles de sudoku

Facile

		4	1					
	9			8	4	6		
6	2	1	9	4	5			3
			8			1		
2		8	4		6	5		7
	6		5					
5			1	3	4	2	7	6
	3	2	8			5		
				7		3		

Moyen

		5	2			6		
3				4				
9			7	5				
8	6						9	
	2	9		6		1	3	
	3					2	6	
				9	3			4
		6						2
7		4	3					

Difficile

			8	3	2	9		
	2						6	
1	4		6				5	
8	5				1	3		
	7					2		
	2	3			5	9		
5			1		8	2		
7					9			
1	8	9		6				

Expert

			3	6	1	5		
	8		5			2		
		9	7					
							7	
9	7		8				3	6
8								
			2	5				
	1		9			6		
7	6	3	4					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	1	2	3	8	6	7	5	9
5	3	7	2	1	9	4	8	6
8	6	9	7	5	4	1	3	2
9	5	8	1	6	7	3	2	4
6	7	4	9	3	2	5	1	8
1	2	3	5	4	8	6	9	7
3	4	6	8	2	1	9	7	5
2	9	1	6	7	5	8	4	3
7	8	5	4	9	3	2	6	1

Moyen

1	5	8	7	6	9	2	3	4
7	3	9	4	2	1	6	8	5
6	4	2	5	8	3	9	7	1
5	6	7	9	4	8	1	2	3
4	8	3	1	7	2	5	9	6
2	9	1	6	3	5	7	4	8
9	7	4	8	5	6	3	1	2
8	2	5	3	1	7	4	6	9
3	1	6	2	9	4	8	5	7

Difficile

4	6	9	7	5	1	2	8	3
2	8	7	6	3	4	5	1	9
5	1	3	8	9	2	6	4	7
7	2	1	9	6	5	8	3	4
9	3	6	4	1	8	7	2	5
8	4	5	3	2	7	1	9	6
1	7	4	5	8	3	9	6	2
3	9	8	2	7	6	4	5	1
6	5	2	1	4	9	3	7	8

Expert

5	8	9	3	7	1	4	2	6
1	3	4	5	6	2	7	8	9
7	2	6	9	4	8	5	3	1
6	1	8	7	3	4	2	9	5
9	7	3	2	5	6	1	4	8
2	4	5	8	1	9	3	6	7
3	6	2	1	9	7	8	5	4
4	5	7	6	8	3	9	1	2
8	9	1	4	2	5	6	7	3

Le Conseil de gouvernement approuve l'accord de coopération Maroc-Russie sur la pêche maritime

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi par visioconférence sous la présidence du chef du gouvernement Saad Dine El Othmani, a adopté le projet de loi n° 77.20 portant approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime entre le Maroc et la Russie, signé le 14 septembre 2020 à Rabat et le 14 octobre 2020 à Moscou.

L'accord, présenté dans le cadre de ce projet de loi par le ministre délégué au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, définit les principes de coopération en matière de préservation et d'exploitation des ressources halieutiques de la Zone économique exclusive du Maroc (ZEE), a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porteur du projet de loi, Saad Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil.

Le texte arrête les conditions de la pêche des navires battant pavillon russe dans les domaines maritimes de la côte atlantique dans lesquels le Royaume du Maroc exerce ses droits souverains et/ou qui sont soumis à sa juridiction, rapporte la MAP.

Il prévoit une coopération entre les deux parties dans le domaine de la recherche scientifique halieutique, notamment en ce qui concerne la programmation et l'organisation des expéditions de la recherche scientifique nécessaire à la préservation de ces ressources et à leur exploitation rationnelle, tant à l'intérieur de la zone de pêche atlantique du Maroc qu'au-delà de ses frontières, a ajouté le ministre.

Le projet prévoit aussi une coopération dans les domaines liés aux techniques et technologies de la pêche, aux technologies de traitement du poisson et au développement de l'aquaculture.

La crise sanitaire tire les salaires vers le bas au premier semestre



Les salaires mensuels ont connu une évolution à la baisse à l'échelle mondiale au cours des six premiers mois de l'année 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, a souligné l'Organisation internationale du travail (OIT) dans un nouveau rapport mondial sur les salaires 2020-21- salaires et salaire minimum au temps du Covid-19.

Selon cette institution des Nations unies, au premier semestre 2020, en raison de la crise de Covid-19, il a été observé une pression à la baisse sur le niveau ou sur le taux de croissance des salaires moyens dans deux tiers des pays pour lesquels on dispose de données récentes.

« Les salaires mensuels ont baissé ou ont progressé de manière plus lente au premier semestre 2020 dans deux tiers des pays pour lesquels on dispose de chiffres officiels », a-t-elle relevé dans ce document rendu public mercredi 2 décembre courant à Genève, affirmant qu'à brève échéance, la crise devrait faire subir aux salaires une très forte pression vers le bas.

L'organisation internationale a relevé que « avant même que nous ne soyons frappés par la pandémie de Covid-19, des centaines de millions de personnes dans le monde étaient déjà payées en dessous du salaire minimum ».

En effet, de manière globale, 266 millions de personnes - 15% des salariés à travers le monde - étaient payées à un niveau inférieur au salaire horaire minimum, soit parce que la législation n'était pas

appliquée, soit parce qu'elles en étaient exclues, rappelle le rapport.

Par ailleurs, avant l'avènement de la pandémie de Covid-19, les femmes étaient surreprésentées au sein des personnes payées à un niveau égal ou inférieur au salaire minimum.

Poursuivant son analyse, l'Agence tripartite des Nations unies, qui réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs des États membres, a également noté que les salaires des femmes et des travailleurs faiblement rémunérés ont été impactés par la crise de manière disproportionnée.

En effet, tous les travailleurs n'ont pas été touchés par la crise de manière égale, indiquent les au-

teurs dudit rapport, soulignant que les conséquences sur les femmes ont été bien plus graves que sur les hommes.

Comme le montre une estimation basée sur un échantillon de 28 pays européens, « sans les subventions salariales, les femmes auraient perdu 8,1% de leur salaire au deuxième trimestre 2020, en comparaison à 5,4% pour les hommes ».

S'agissant des travailleurs faiblement rémunérés, également sévèrement impactés par la crise, il apparaît que « ceux qui ont un métier peu qualifié ont perdu un nombre d'heures travaillées beaucoup plus important que ceux qui exercent des métiers d'encadrement et qui disposent d'emplois qualifiés mieux rémunérés », fait savoir le document.

Ainsi, selon le même échantillon de 28 pays européens, il ressort que, sans les subventions salariales, la moitié des travailleurs les moins bien rémunérés aurait perdu environ 17,3% de leur salaire.

En fin de compte, le rapport soutient que, sans les subventions salariales, la baisse du montant moyen perdu sur les salaires pour l'ensemble des travailleurs aurait été de 6,5%, précisant cependant qu'elles ont permis d'en compenser 40%.

Pour conclure ce point, l'organisation a en outre constaté qu'au sein des pays dans lesquels des mesures radicales ont été prises pour préserver le marché du travail, les effets de la crise se sont fait sentir principalement par des baisses de

salaires plutôt que par des suppressions massives d'emplois.

A noter que si « dans un tiers des pays pour lesquels des chiffres ont été publiés, les salaires moyens ont semblé augmenter, il ne s'agit en réalité, en grande partie, que de la conséquence du fait qu'un nombre substantiel de travailleurs faiblement rémunérés ont perdu leur emploi », a expliqué l'OIT faisant savoir que cela fausse la courbe moyenne puisqu'ils n'apparaissent plus dans les statistiques concernant les salariés.

Quoi qu'il en soit, pour le directeur général de l'OIT, Guy Ryder, « l'accroissement des inégalités engendré par la crise de Covid-19 menace de laisser derrière elle de la pauvreté ainsi qu'une instabilité sociale et économique, ce qui serait désastreux ».

Cité dans un communiqué de l'agence onusienne, il ajoute : « Notre stratégie de relance doit être centrée sur l'humain. Nous avons besoin de politiques salariales appropriées qui prennent en considération la durabilité des emplois et des entreprises et qui s'attaquent aux inégalités ainsi qu'à la nécessité de soutenir la demande ».

Et pour conclure, Guy Ryder affirme que la reconstruction d'un avenir meilleur exige que nous nous emparions aussi « de questions gênantes comme, par exemple, le fait de savoir pourquoi des métiers ayant une valeur sociale élevée, à l'image de ceux des soignants et des enseignants, sont très souvent mal payés ».

Alain Bouthy



Les subventions salariales temporaires ont permis à de nombreux pays de compenser en partie la chute de la masse salariale, selon l'OIT

Le Conseil de gouvernement adopte deux projets de décret relatifs à la promulgation de mesures exceptionnelles au profit de certains employeurs adhérents à la CNSS

Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi à Rabat, deux projets de décret relatifs à la promulgation de mesures exceptionnelles au profit de certains employeurs adhérents à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), de leurs employés déclarés et de certaines catégories de travailleurs indépendants et non-salariés assurés auprès de cette caisse, affectés par les répercussions de l'épidémie de Covid-19.

Les deux projets de décret portent application du décret-loi du 15 septembre 2020 relatif à la promulgation de mesures exceptionnelles au profit de certains employeurs adhérents à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), de leurs employés déclarés et de certaines catégories de travailleurs indépendants et non-salariés assurés auprès de cette caisse, affectés par les répercussions de l'épidémie de Covid-19, indique M. Saaid Amzazi, porte-parole du gouvernement, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à

l'issue du Conseil.

Le premier décret n° 2.20.876 concerne les sous-secteurs liés à l'événementiel et à la restauration, tandis que le deuxième n° 2.20.877 porte sur le sous-secteur des espaces de jeux et de divertissement, a précisé M. Amzazi, ajoutant que les deux textes, présentés par le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, visent à verser l'indemnité prévue dans le décret-loi précité, au cours de la période du 1er septembre au 31 décembre 2020, au profit des travailleurs ayant temporairement cessé de travailler et qui sont déclarés par les employeurs.

Ces deux projets déterminent également les conditions et les critères selon lesquels un employeur est considéré en situation difficile en raison des répercussions de la pandémie sur son activité. Ils définissent aussi les modalités et la période de déclaration.

Covid-19: La RAM offre gracieusement une couverture internationale jusqu'à 150.000 €

Royal Air Maroc (RAM) a annoncé, mercredi, la mise en place, à titre gracieux, d'un service d'assistance internationale en cas d'infection positive à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) contractée lors d'un voyage à l'international, permettant aux clients de profiter d'une couverture internationale jusqu'à 150.000 €.

Conformément aux conditions générales, cette prestation est mise à la disposition des passagers de la RAM ayant acheté un vol international pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 31 mai 2021, indique la compagnie nationale dans un communiqué.

La souscription à ce programme d'assistance, mis en place auprès d'Allianz Partners et Maroc Assistance Internationale, est automatique à l'achat du billet RAM et couvre le passager dès son embarquement sur

le vol RAM pour une période de séjour de 31 jours maximum, fait savoir la même source. Ainsi, si le passager est testé positif à la Covid-19 au cours d'un voyage à l'étranger, il pourra bénéficier de la prise en charge de ses frais médicaux liés à la pandémie à hauteur de 150.000 € maximum, ses dépenses d'hébergement relatives à la mise en quarantaine obligatoire pendant le voyage à hauteur de 100 €/jour pour une période de 14 jours maximum, ainsi que de ses frais de rapatriement en cas de décès dû à la pandémie, précise RAM.

Les conditions générales de ce produit d'assistance, géré en totalité par Allianz Partners et Maroc Assistance Internationale, sont détaillées dans le site internet de la RAM (<https://www.royalairmaroc.com/maroc/couverture-covid-19>), conclut le communiqué.

L'épargne, un atout pour booster l'économie

Le développement de la culture de l'épargne permettrait d'augmenter le potentiel de financement de l'économie

économiques par excellence, l'épargne fournit commodément des ressources autonomes et à moindre coût, ce qui se répercute positivement sur l'investissement.

Le développement de la culture de l'épargne permettrait d'augmenter le montant des dépôts et par conséquent, le potentiel de financement de l'économie, a expliqué, dans une déclaration à la MAP, Kamal Zine, consultant en banque et assurance à Paris. Ceci passerait, d'abord, par la sensibilisation des citoyens et de la société aux avantages que proposent les produits d'épargne en termes de solutions adaptées à un individu, à une famille ou à une organisation durant les moments clés de leur existence, a-t-il relevé. L'expert a, à cet effet, souligné que l'épargne permet de préparer sa retraite, anticiper les frais de scolarité de ses enfants, faire face à un imprévu ou financer un projet ou un achat.

En outre, les produits d'épargne présentent plusieurs avantages fiscaux qui constituent

un facteur additionnel pour attirer l'épargne populaire en particulier, a fait observer M. Zine.

Il s'agit également de la mise en place de produits d'épargne adaptés aux aspirations des citoyens et aux défis majeurs du pays, a-t-il souligné. "Les questions liées au développement durable et au stress hydrique, par exemple, peuvent capter de l'épargne car il s'agit de sujets dont les répercussions toucheraient le futur des Marocains sans exception", a fait valoir l'expert.

Et de noter: "Pour cela, les banques ont un rôle d'innovation et de proposition pour faire des montages financiers et concevoir des produits standards ou sur mesure, capables d'élargir l'assiette de l'épargne captée. Si le rôle de la culture de l'épargne est important dans l'effort de mobilisation des ressources financières pour l'économie, l'élargissement de l'épargne disponible reste le défi majeur à relever".

En outre, M. Zine a mis l'ac-

cent sur le rôle capital de l'épargne pour la mobilisation de ressources de financement pour le système financier. Il s'agit de la principale source de ressources pour financer les investissements et pour générer des projets de réformes structurelles qui favorisent le développement économique et social. Même son de cloche pour Saïd Amaghdir, directeur associé chez Finance Value Consulting qui a mis en avant l'intérêt majeur de l'éducation financière notamment celle de l'épargne, soulignant l'importance substantielle d'expliquer aux Marocains les produits financiers, leurs intérêts et avantages fiscaux à même de les encourager à investir davantage dans l'économie et ce en utilisant un langage très simple.

"Nous expliquons très mal aujourd'hui les OPCVM, les plans d'épargne en actions, etc", a fait remarquer M. Amaghdir qui est aussi président de la commission financement, investissement et accompagnement des TPE-PME chez le Club des dirigeants.

Et de souligner l'impératif d'adapter le moyen de communication pour toucher une large tranche de la population.

A ce propos, M. Amaghdir a préconisé l'utilisation de l'arabe dialectal marocain dans la communication de ce type d'informations pour une meilleure compréhension de la majorité des citoyens. La culture financière de l'épargne peut être initiée à partir du primaire à l'école, a-t-il relevé, notant que celle-ci est à développer également sur les réseaux sociaux et la télévision.

Au volet de l'éducation financière, rappelons-le, l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) est amplement investie dans l'accompagnement du public pour une meilleure connaissance des marchés, des produits et des risques financiers à même notamment de renforcer la protection de l'épargne investie en instruments financiers.

Par Maria Mouatadid (MAP)

Le Français Utac Ceram et l'Allemand FEV Group lancent un centre d'essais automobiles au Maroc

Le groupe français Utac Ceram, qui propose des services dans tous les domaines de la mobilité terrestre (réglementation et homologation, essais et expertise technique, certification...), et le groupe allemand FEV Group, l'un des principaux prestataires mondiaux du développement de véhicules et de la chaîne de traction, ont annoncé, jeudi, la création d'une société en joint-venture, afin d'ouvrir le premier centre d'essais en Afrique, au Maroc.

Depuis le lancement du Plan d'accélération industrielle (PAI) en avril 2014, le Maroc s'est doté d'une forte stratégie de développement de son industrie dans différents secteurs d'activités-clés et notamment dans l'automobile. L'Etat marocain, soutenu par les constructeurs et équipementiers présents dans le pays, a souhaité en effet développer un centre d'essais automobiles, cette activité représentant une étape majeure dans la construction de

sa filière automobile, indiquent les deux groupes dans un communiqué conjoint transmis à la MAP.

L'ouverture de ce centre, qui sera créé à Oued Zem, à 150 kilomètres de Casablanca, est prévue en 2021, précise-t-on de même source, ajoutant que près de 100 collaborateurs seront recrutés d'ici à 5 ans avec un programme de formation dédié.

Le centre d'essais proposera une offre de services complète répartie en plusieurs activités. Il permettra de tester l'endurance, la fiabilité et la liaison au sol des véhicules, notamment sur une piste de 4 km, unique en Europe et en Afrique.

Le lancement de ce centre aura un effet d'entraînement sur le développement de l'ingénierie et de la R&D en Afrique et tout particulièrement au Maroc », assurent les deux groupes qui soulignent que la proximité géographique du Maroc avec l'Europe repré-

sente un atout primordial pour les acteurs internationaux. «La construction de ce nouveau centre s'inscrit dans la stratégie de développement et de croissance du Groupe, pour aller au-devant des demandes de ses clients. Le choix du Maroc s'est imposé en raison de ses nombreux avantages et de la politique dynamique menée par le Royaume pour faire du pays un pôle mondial automobile», a déclaré Laurent Benoit, président Utac Ceram.

« Le groupe FEV est implanté au Maroc depuis quelques années déjà et il nous paraissait important de nous associer à un partenaire reconnu comme Utac Ceram pour développer ce nouveau centre. Ce pays offre un rayonnement intéressant avec l'Europe et l'Espagne en particulier ce qui nous permet de réaliser de véritables synergies», a souligné, pour sa part, Nadim Andraos, président, France, Espagne et Afrique du Nord de FEV Group.





Les festivals artistiques virtuels, un excellent remède pour garder vive la flamme avec le public

La pandémie du Covid-19, qui a frappé de plein fouet le secteur des arts et de la culture au niveau de la production et de la diffusion des œuvres artistiques, avec la fermeture des musées, des institutions culturelles et des salles de cinéma, n'a pas freiné l'élan créatif et l'adaptabilité du secteur grâce notamment à l'organisation de plusieurs festivals en mode virtuel.

Ainsi, en se servant des nouvelles technologies de communication et d'information, plusieurs manifestations culturelles et artistiques ont pu s'adapter aux restrictions imposées un peu partout dans le monde en vue de freiner la pandémie, afin d'entretenir le contact avec le grand public et permettre aux artistes de se faire entendre et diffuser leurs œuvres d'art. Malgré le fait que le monde virtuel et les plateformes digitales ne peuvent pas remplacer la présence physique en festivals ou sur scène et la rencontre vivante de l'artiste avec son public, le passage en mode digital a permis de préserver le lien entre nombreux fes-

tivals et le public, la dynamisation de la scène artistique et culturelle et l'ouverture du secteur au partage fructueux de différentes expériences artistiques.

Parmi les manifestations artistiques qui ont pu affirmer leur résilience grâce au numérique, figure notamment le Festival de Fès de la culture soufie, organisé en ligne du 17 au 26 octobre sous le thème de "l'Art de la transmission". Ses organisateurs ont souhaité mettre en évidence le fait que les nouveaux outils et supports numériques sont à même de permettre la découverte de cette belle culture à travers le monde et de s'en nourrir culturellement et spirituellement.

L'autre festival qui a su se maintenir dans le sillage de la crise sanitaire liée au Covid-19 est le Visa For Music, dont la 7^{ème} édition a été organisée du 18 au 21 novembre avec la participation d'une vingtaine de groupes originaires des différentes régions du Royaume qui se sont donné rendez-vous cette fois devant les écrans pour jouer leurs morceaux dans un studio à Ca-

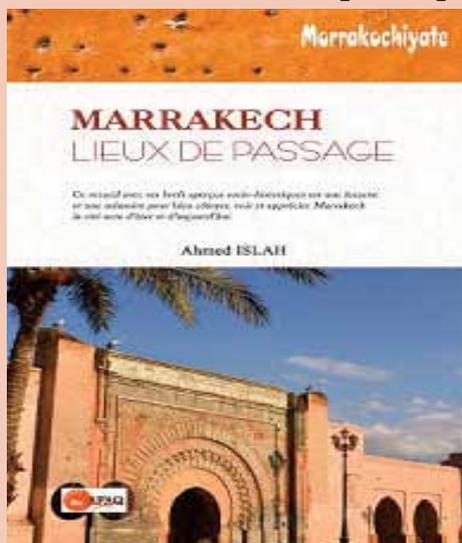
sablanca et enregistrer des capsules vidéos qui ont été diffusées ensuite en ligne. Cette édition a été l'occasion de partager des moments musicaux chaleureux de grande qualité, mais aussi de réflexion autour de plusieurs thèmes, le tout sous un format digital. Et les chiffres de cette édition parlent d'eux-mêmes : 17 concerts, 100 artistes, 10 régions du Maroc représentées, 1 forum, 4 thèmes débattus, 8 conférences, 40 intervenants d'Afrique et du Moyen-Orient, plus de 15.000 spectateurs... et 0 cas de Covid-19 !, se félicitent les organisateurs.

C'est le cas aussi du Festival maghrébin du film d'Oujda (FMFO), qui a tenu sa 9^{ème} édition du 25 au 29 novembre en mode en ligne, sous le thème "Oujda, Carrefour du Cinéma Maghrébin". Pour l'association Ciné-Maghreb, organisatrice de cet événement, le format digital choisi pour cette année a permis une rencontre virtuelle avec un large public des pays du Grand Maghreb et au-delà. L'objectif étant de "contribuer à l'animation de la

scène artistique maghrébine et au renforcement des liens entre ses peuples et ses cultures".

Les organisateurs de ces manifestations culturelles ont veillé à maintenir le contact avec le public malgré les défis organisationnels imposés par la pandémie et grâce à l'usage optimal des nouvelles technologies de communication et du potentiel technique et numérique nécessaires pour la diffusion des différents programmes et projections sur les sites web officiels de ces festivals et sur leurs réseaux sociaux. La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a contraint les différents acteurs du secteur des arts et de la culture à adopter des modes de travail innovants et à faire de la transformation numérique un levier de création d'un espace de communication avec le public loin de tout risque de contamination pour les artistes, les intervenants, les équipes et la production technique, dans l'attente d'un retour normal aux salles de spectacles.

Parution du recueil poétique "Marrakech : Lieux de passage" d'Ahmed Islah



"Marrakech : Lieux de passage" est l'intitulé du dernier recueil du poète Ahmed Islah, qui vient de paraître aux éditions Afaq pour les Etudes, l'Édition et la communication à Marrakech.

Ce recueil avec ses brefs aperçus socio-historiques "est une lucarne et une mémoire pour bien côtoyer, voir et apprécier Marrakech la cité ocre d'hier et d'aujourd'hui".

Cette œuvre intellectuelle reste un rappel pour les gens de Marrakech qui vénérent leur chaleureuse et aimable ville et une lucarne pour les Marocains et les étrangers avertis qui aiment déguster et savourer le charme de cette cité mythique.

En effet "la ville de Youssef Ben Tachefine et de Zineb Nafzaouiya, qui garde malgré tout son propre cachet, offre maintenant des espaces verts, des lieux de culture et une Place pour se distraire. Autrement dit, Marrakech, à mes yeux, reste et restera toujours une ville d'une

grande valeur", souligne le poète et écrivain Ahmed Islah.

Mouassine des années 50, qui n'en est pas l'unique exemple dans la ville, complète le décor pour rapprocher le lecteur du passé de la population Marrakchie : Maisons et Riads, parfums et arômes, jeux des enfants, voix et bruits, fêtes et musiques, rues et derbs, services et habitants... et surtout entente, tolérance, partage et entraide qui régnaient à cette époque.

Pour l'auteur, les lieux de passage, évoqués dans ce recueil, "ne sont qu'un fil d'Ariane pour côtoyer, découvrir, voir, apprécier, et aimer Marrakech, cette ville de rêve qui invite à un voyage dans l'espace et dans le temps".

Chaque poème et son bref aperçu adjacent présentent une certaine complémentarité. Le poème, de son côté, anime et inspire l'esprit mais le bref aperçu enrichit et fortifie la mémoire.

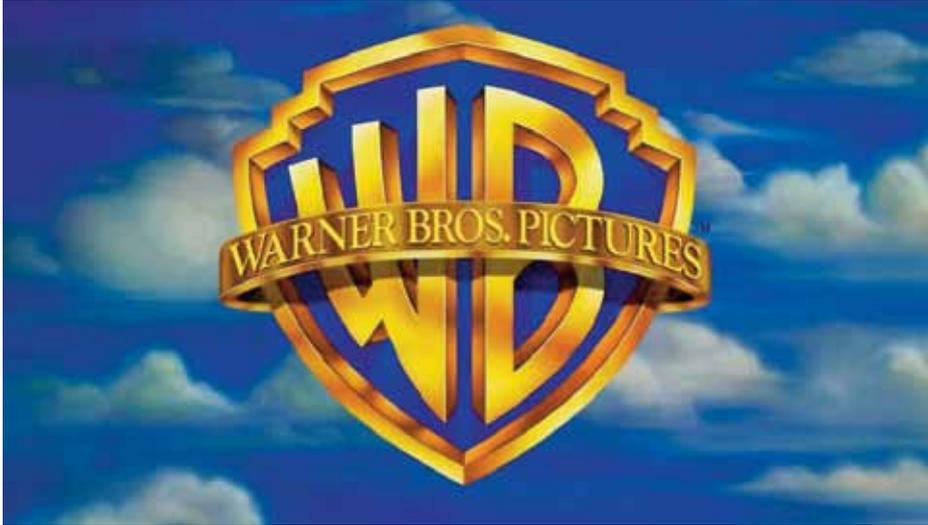
Dans ce recueil, la ville de Marrakech révèle sa valeur, ses secrets, son histoire, ses charmes et sa beauté. Selon le poète, "pour accéder à ces lieux de passage, il est indispensable de passer par d'autres lieux non cités mais, qui sont intéressants à leur tour du point de vue social et historique".

Cet opus réunit à la fois poèmes, brefs aperçus socio-historiques et photos. Chacun de ces éléments s'adresse à son public qui s'y intéresse.

Le poète Ahmed Islah travaillait en tant que professeur de Français (langue et communication) au lycée Ibn Abad entre autres, et à la Base Écoles des Forces Royales Air (BEFRA) de Marrakech.

Son centre d'intérêt et ses lectures visent la pensée humaine depuis l'Antiquité jusqu'aux temps modernes, alors qu'au niveau de l'expression, il s'intéresse à la poésie et au proverbe marocain.

Warner Bros sortira tous ses films en streaming en 2021



Les studios Warner Bros ont annoncé jeudi que tous leurs films prévus en 2021 aux Etats-Unis, dont les très attendus "Matrix 4" et "Dune", seraient diffusés sur leur plateforme de vidéo à la demande HBO Max parallèlement à la sortie en cinéma, pour s'adapter à la pandémie de coronavirus.

"Nous vivons dans une période sans précédent, qui nécessite de faire preuve de créativité pour trouver des solutions", a expliqué la PDG de Warner Bros, Ann Sarnoff, en présentant cette décision, qui devrait concerner au moins 17 titres l'an prochain, parmi lesquels un "préquel" inspiré par la série "Sopranos" et une suite au film de super-héros DC "Suicide Squad".

Elle ne s'applique qu'aux Etats-Unis, le service HBO Max n'étant pas disponible à ce stade dans d'autres pays, où le catalogue Warner Bros sortira normalement dans les salles de cinéma l'an prochain.

Mi-novembre, Warner avait déjà annoncé que "Wonder Woman 1984" sortirait aux Etats-Unis simultanément dans les salles et sur HBO Max le jour de Noël, pour tenter de compenser l'impact de la pandémie qui a bouleversé Hollywood et le calendrier des super-productions.

"Personne plus que nous ne veut revoir des films sur grand écran. Nous savons que les nouveaux contenus font vivre les projections dans les cinémas, mais nous devons prendre en compte le fait que la plupart des salles aux Etats-Unis vont probablement fonctionner avec une capacité réduite tout au long de 2021", a plaidé Mme Sarnoff dans un communiqué.

Traditionnellement, les grosses productions hollywoodiennes sont projetées uniquement en salle durant 90 jours avant d'être diffusées sur d'autres supports. Mais la fermeture des cinémas dans de nombreuses régions

américaines, dont New York et Los Angeles, a contraint les distributeurs à trouver des solutions de repli. En vertu de ce modèle économique hybride annoncé par Warner Bros, les nouveaux films seront accessibles sur HBO Max dès le jour de leur sortie en salles aux Etats-Unis, et pour une durée d'un mois. Les grands studios hollywoodiens cherchent désespérément des idées pour s'adapter à la pandémie de Covid-19, qui a un lourd impact financier pour cette industrie. Warner avait sorti "Tenet" dans les cinémas cet été mais a dû se contenter de recettes plutôt décevantes avec un box office américain exsangue. D'autres ont également commencé à reporter une partie de leur mise sur le streaming, comme Disney, qui a sorti son remake de "Mulan" sur sa plateforme Disney+ en septembre. "Soul", dernière production des studios d'animation Pixar, sera diffusée sur la même plateforme aux Etats-Unis le jour de Noël.

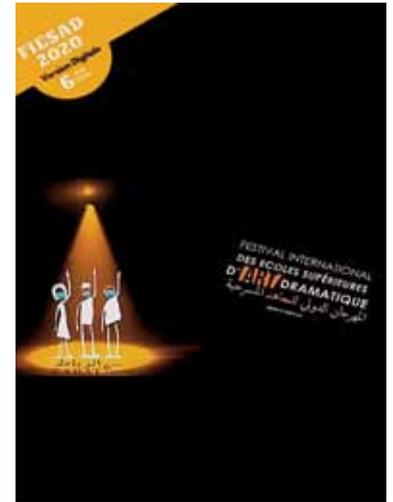
Bouillon de culture

FIESAD

Une nouvelle édition du Festival international des Ecoles supérieures d'Art dramatique (FIESAD) est actuellement organisée, a annoncé, jeudi, l'association Issil pour le théâtre et l'animation culturelle. En dépit du contexte exceptionnel marqué par la Covid-19, l'association indique dans un communiqué avoir tenu promesse pour être au rendez-vous et réaliser son objectif, en organisant cet événement artistique et culturel.

Cette édition numérique, qui est diffusée via YouTube sur le lien (<https://bit.ly/2onBuuY>), connaîtra la présentation de 14 pièces de théâtre d'instituts supérieurs issus des pays de quatre continents, notamment de France, d'Espagne, d'Egypte, d'Allemagne, du Mexique, de la RD Congo des Pays Bas, de la Guinée Conakry, de l'Irak et du Royaume Uni, précise le communiqué.

Le jury de cette édition est présidé par le professeur Ahmed Badri, fondateur de l'Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle (Isadac) de Rabat.



"Au Nom des miens", une exposition de Hassan Bourkia



"Au Nom des miens", une exposition individuelle de Hassan Bourkia, qui est l'aboutissement de plusieurs années de rencontres et de recherches artistiques de cet artiste plasticien, prendra ses quartiers du 12 décembre au 27 février prochain au "Comptoir des Mines Galerie" à Marrakech. Reportée à plusieurs reprises, cette exposition se veut un "hommage à la vie, à l'espoir et aux rencontres qui marquent l'existence".

M. Bourkia "a beaucoup attendu avant de dévoiler un drame intime qui a fait de lui l'artiste et l'homme qu'il est aujourd'hui", souligne la Galerie dans un communiqué, ajoutant que "souvent suggéré dans ses précédentes œuvres, il a longtemps esquissé les poutours de cette genèse sans en donner toutes les clés". "La cendre, les brûlures et les débris calcinés n'ont jamais été des matériaux innocents au service de l'œuvre d'art. Ils peuplent l'univers de Hassan car ils font partie intégrante de sa propre histoire", lit-on dans le communiqué. Et de poursuivre que "les cicatrices lisibles sur ses œuvres sont d'abord les siennes, inscrites dans sa mémoire, et l'oxydation apparente de certains matériaux est avant tout

la métaphore qu'il utilise pour aborder l'altération de ses propres souvenirs". "D'ailleurs, qui d'entre nous n'a pas enfoui dans sa mémoire profonde ses propres drames et déchirures pour se reconstruire ?", s'interroge la même source. "Il n'y a pas de plus difficiles constats que ceux subis dans sa propre chair comme une injustice du destin, et c'est dans le creux du corps que naît la révolte", aime dire M. Bourkia, cité dans le communiqué.

La révolte de cet artiste plasticien s'exprime avant tout dans ses différentes pratiques artistiques pour combattre l'oubli qu'il redoute. Se souvenir, ne rien oublier, ne rien gâcher, l'invitent à travailler sans relâche à "l'amplification de sa mémoire", concept qu'il développe depuis plusieurs années. "Au nom des miens" invite ainsi à prendre conscience du "rôle et du poids de ceux qui, depuis les cellules familiales et amicales, forgent notre personnalité", relève la Galerie. "C'est la forme que prend +le pardon+ chez Hassan qui est belle à découvrir et comment il le traduit en expressions artistiques, notes de voyages, et en livres. Il nous enseigne à notre tour comment affronter la

main du destin sans jamais la qualifier d'injuste", souligne le communiqué. Avec cette exposition inédite rendue possible grâce au soutien du ministère de la culture, "le Comptoir des Mines écrit une nouvelle page de sa jeune histoire en accueillant un tel projet et espère renaitre après la pandémie du Covid-19".

Ne le 19 décembre 1956 à El Ksiba, dans la province de Béni Mellal, M. Bourkia est écrivain, traducteur et artiste plasticien. Il enseigne la littérature depuis 1982, et expose dès le début des années 1990 dans les plus importantes galeries au Maroc et dans différents lieux à l'étranger. Il a participé récemment à la Biennale d'art contemporain de Buenos Aires (Bienalsur), et ses œuvres font partie de grandes collections privées et de Musées.

Hassan Bourkia explore depuis plusieurs années les champs de la mémoire pour parler des drames de l'immigration et des souffrances provoquées par les traumas des conflits de par le monde. Il tire de sa propre vie l'expérience d'un apocalypse intime qui le pousse à travailler sur des blessures collectives utilisant la notion d'archives et de fragments.



Melania Trump travaille déjà sur un livre

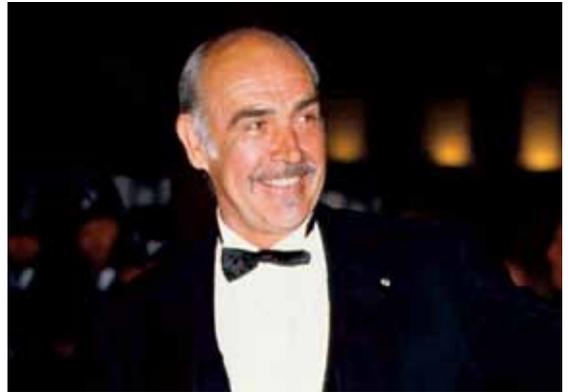
Melania Trump a beau avoir quitté la Maison Blanche, elle ne semble pas pour autant prête à tourner définitivement la page de ces quatre dernières années. L'épouse de Donald Trump pourrait en effet prochainement écrire un livre au sujet de son ancien statut de Première dame des Etats-Unis.

Selon les informations dévoilées dernièrement par la publication Page Six, elle aurait déjà participé à des réunions avec des professionnels de l'édition, concernant l'écriture prochaine de ses mémoires.

D'après les dires d'un proche, ce serait "une chance pour elle" de gagner son propre argent. Ce dernier explique également que "son mari l'encourage" dans son projet. Depuis 1978 et la publication des mémoires de Betty Ford, les femmes de présidents américains ont pris l'habitude de publier un livre revenant sur leur vie. La dernière en date n'est autre que Michelle Obama, dont le livre *Becoming* a connu un succès fou à travers le monde

entier. Publier son propre ouvrage pourrait aussi permettre à Melania Trump de rétablir sa vérité, près de trois mois après la sortie du livre *Melania et moi* (dans lequel son ancienne conseillère et amie Stephanie Winston Wolkoff évoque notamment les rivalités qui existeraient entre les membres de sa famille). L'auteure du livre avait d'ailleurs rendu publics des enregistrements secrets très gênants de conversations privées qu'elle a eues avec l'ex-mannequin de 50 ans.

De quoi faire bondir la maman de Barron Trump, qui l'a qualifiée "d'opportuniste malhonnête" qui ne serait restée auprès d'elle que pour sa célébrité. Pour sa défense, l'ancienne Première dame des Etats-Unis a assuré que ces enregistrements étaient pris "hors contexte" et que le livre de Stephanie Winston Wolkoff ne contenait que des "ragots oiseux qui essaient de déformer" la personne qu'elle est.



Les causes de la mort de Sean Connery ont été dévoilées

Le certificat de décès de Sean Connery a été rendu public. L'acteur, qui s'est éteint aux Bahamas à 90 ans le 31 octobre, est mort dans son sommeil des suites d'une pneumonie. Comme on peut le voir dans le document partagé par TMZ, un arrêt cardiaque et son âge sont également cités comme causes du décès.

Par ailleurs, sa veuve, Micheline Roquebrune, avait déclaré au moment de sa mort que l'inoubliable premier interprète de James Bond souffrait de démence sénile. «Son dernier souhait a été exaucé, il est parti sans faire de bruit. Ce n'était pas une vie pour lui. Il n'était plus capable de s'exprimer. Au moins, il est mort dans son sommeil et en paix. J'étais avec lui tout le temps et il s'en est allé. C'était ce qu'il voulait», avait déclaré l'artiste peintre au Mail on Sunday.

A cause de la pandémie du coronavirus, l'autre souhait de Sean Connery est en attente. Si une cérémonie doit avoir lieu aux Bahamas où il vivait avec son épouse, l'acteur du Nom de la rose souhaitait également qu'une partie de ses cendres soient dispersées sur sa terre natale, en Ecosse. Cela sera fait, mais pas tout de suite.

«Il voulait que ses cendres soient dispersées aux Bahamas et aussi sur sa terre natale. Quand cela sera de nouveau possible et sûr de voyager, c'est l'intention de sa famille de retourner en Ecosse avec lui», avait ajouté Micheline Roquebrune, comme le rappelle People.



Jennifer Lawrence dévastée

Décidément, 2020 n'épargne rien à personne. Originaire du Kentucky, Jennifer Lawrence est propriétaire d'une ferme familiale. Dans un communiqué paru récemment, il est expliqué que la grange a brûlé lors d'un incendie. "C'est avec le cœur lourd que nous confirmons avoir perdu notre ferme dans un horrible feu. Nous sommes profondément reconnaissants qu'aucun animal n'a été blessé, mais nous sommes tous endeuillés par la perte d'années de travail acharné et de souvenirs", a-t-il été précisé dans le communiqué.

Faisant également camp de vacances pour enfants, le Camp Hi-Ho et sa ferme pédagogique offrent de nombreux services: équitation, natation, canoë, terrain multisports, service d'adoptions d'animaux, tir à l'arc... "Nous savons que le Camp Hi-Ho est un endroit spécial à tant d'entre vous et nous comptons le reconstruire", assure le communiqué.

D'après le média local, WKY News, les pompiers ont été appelés aux alentours de 21 heures. Ils ont dû bénéficier

de l'aide d'autres pompiers de villes voisines. Il a fallu une heure, 30 pompiers et une demi-douzaine de camions pour venir à bout des flammes. La police de l'Etat du Kentucky a ouvert une enquête qui devrait déterminer les causes de l'incendie.

Cette nouvelle est d'autant plus triste que ce ranch n'est pas une énième propriété de l'actrice à 30 millions d'euros : ce ranch appartient à la famille de Jennifer Lawrence.

C'est d'ailleurs son frère, Blaine, qui gère la propriété familiale. Dans un communiqué, il expliquait qu'après la reconstruction des boxes pour chevaux, d'un garage, de son bureau, de l'infirmerie et d'une salle pour les loisirs créatifs, le camp pourrait rouvrir ses portes dès l'été 2021.

Faisant souvent référence à ses racines du Kentucky, Jennifer Lawrence criait son amour pour la vie à la ferme dans une interview à ELLE. "Je veux une ferme ! Je voudrais traire des biquettes", avait-elle tendrement confié.



Denzel Washington élu meilleur acteur du 21^e siècle par le NY Times

Dans le classement par la rédaction du prestigieux quotidien New York Times, des vingt-cinq comédiens et comédiennes les plus talentueux du monde, dévoilé cette semaine, figurent deux actrices françaises : Catherine Deneuve et Isabelle Huppert. L'inoubliable interprète de Peau d'âne et du Dernier métré est classée à la 21^{ème} place, tandis que sa consœur Isabelle Huppert arrive carrément 2ème sur le podium. La troisième position revient au Britannique Daniel Day-Lewis (Gangs of New York, There Will Be Blood) et la quatrième, à... Keanu Reeves ! La grande Nicole Kidman arrive juste après lui, tandis que Joaquin Phoenix, l'interprète du dernier Joker, n'arrive seulement qu'à la douzième place.

Quant au roi des rois, après d'intenses débats à la rédaction du New York Times, les critiques ont désigné l'Américain Denzel Washington. Pour rappel, l'acteur et réalisateur, qui a reçu dans sa carrière de très nombreuses récompenses, est détenteur de deux Oscars, l'un pour Training Day (2002), et l'autre, dans la catégorie Meilleur acteur dans un second rôle, pour Glory (1990).

Ce père de quatre enfants a aussi été nommé à de nombreuses reprises aux Oscars. Le talent de l'interprète de l'avocat Joe Miller dans Philadelphia ne fait certes pas débat. "C'est un géant qui est aussi un arti-

san subtil et sensible, avec une formation théâtrale à l'ancienne et la présence éclatante d'une star de cinéma", justifie le critique A.O. Scott, co-auteur de ce classement. "Comme toutes les stars, le jeu de Washington paraît inextricable de son charisme", précise sa consœur Manohla Dargis.

Mais depuis sa publication, ce classement subjectif fait grincer des dents pour ses nombreux absents. En effet, point de Leonardo DiCaprio, pourtant considéré comme l'un des plus grands acteurs de sa génération, dont les performances habitées valent tous les superlatifs (The Revenant, Aviator, Django Unchained, Gilbert Grape...).

Incompréhensible absence, aussi, de l'immense Meryl Streep, l'actrice hollywoodienne la plus récompensée, qui mène depuis cinquante ans une carrière sans faute. Le New York Times n'a pas non plus jugé bon d'accorder une place à l'intense actrice australienne Cate Blanchett (Blue Jasmine, Carol, L'étrange histoire de Benjamin Button...).

On pourrait bien sûr en citer beaucoup d'autres comme Tom Hanks, Gérard Depardieu, Tom Cruise, Brad Pitt, Juliette Binoche, Christian Bale, Christoph Waltz, De Niro, Al Pacino, Johnny Depp...



Pourquoi Maradona a voulu envoyer sa fille en prison

Le 25 novembre 2020, Diego Maradona s'est éteint. Le footballeur de 60 ans, victime d'un arrêt cardiaque, a laissé derrière lui huit enfants. Dont Dalma, âgée de 33 ans et devenue actrice, ainsi que Giannina, âgée de 31 ans, nées de sa relation avec Claudia Villafane, sa femme de 1984 à 2003. Entre le quatuor, les relations n'ont pas toujours été simples. En 2015, le sportif retrouvait son ex-femme - qui gérait alors son patrimoine - devant les tribunaux : il l'accusait de lui avoir dérobé 6 millions de dollars.

A l'époque, Dalma Maradona avait rapidement pris la défense de sa mère. "Je suis la première à dire que ma maman est la personne la plus honnête du monde, j'en mettrais ma main au feu", avait-elle déclaré au micro de la radio La once diez. Puis elle avait pointé du doigt l'entourage de son père qui, selon elle, n'avait pas une bonne influence sur lui : "Il faut voir qui est de l'autre côté. Il me semble que mon père est très mal conseillé et mal entouré".

Un peu plus tard, il avait une nouvelle fois accusé son ex-femme de fraude. Mais cette fois-ci, il accusait également ses deux filles de lui avoir volé de l'argent. Presque 5 millions de dollars. Il reprochait à ces dernières d'avoir

transféré de l'argent, qui lui avait été dérobé, sur un compte bancaire disponible dans une banque en Uruguay. Un pays dans lequel sa fille Giannina serait allée, comme le rapportait à l'époque le Daily Mail.

Durant l'enquête, l'avocat de Diego Maradona avait demandé que cette dernière soit arrêtée. "Cela vous paraît logique qu'une des filles de Diego Maradona voyage en plein procès? En pleine enquête, Giannina Maradona part en Uruguay. Le 31 août. A votre avis, c'était pour faire du tourisme? A moins que ce ne soit pour cacher de l'argent sur un compte bancaire, là-bas. Quand quelqu'un tente d'influencer un jugement, ou extorque de l'argent, nous devons appliquer une peine de détention provisoire", avait-il lâché.

La principale concernée, quant à elle, n'avait pas été intimidée. Sur Twitter, elle disait avoir "pardonné" à son père "pour des choses bien pires". "Alors je continuerai à lui pardonner. Je lui envoie tout mon amour, et le remercie de m'avoir permis de choisir la personne que je voulais être", avait-elle conclu.

Giannina Maradona n'a pas terminé ses jours en prison et pourrait hériter d'une partie de la fortune de son père.

La demande en mariage de George Clooney à Amal Alamuddin a failli tourner au désastre

Si il fut un temps où il ne masquait pas son aversion pour l'engagement, George Clooney a renié ses vieilles convictions par amour pour Amal Alamuddin. Traumatisé par son divorce avec Talia Balsam, l'acteur de 59 ans avait juré de ne plus jamais se marier. C'était sans compter sur son coup de foudre pour l'avocate de 42 ans. Le 27 septembre 2014, les deux tourtereaux invitaient leurs proches à Venise pour une cérémonie étalée sur deux jours. Trois ans plus tard, le 6 juin 2017, les époux devenaient parents des jumeaux Ella et Alexander.

En pleine promotion de son nouveau long métrage intitulé Minuit dans l'univers, à découvrir le 23 décembre prochain sur Netflix, George Clooney s'est confié sur la façon dont sa compagne a bouleversé son existence. «Il ne fait aucun doute qu'avoir Amal dans ma vie a tout changé pour moi. C'était la première fois que tout ce

qu'elle faisait était infiniment plus important que tout ce qui me concernait. Et puis nous avons eu ces deux têtes de neud. C'est très épanouissant et quelque chose que je n'avais pas du tout... vu venir», a-t-il affirmé avec humour et tendresse lors d'un entretien accordé au CBS Sunday Morning le 29 novembre dernier.

Pourtant, l'accession à ce bonheur familial qu'il n'attendait plus n'était pas gagnée pour George Clooney. Au cours de cet entretien, le comédien et réalisateur a révélé que sa demande en mariage a failli être un véritable fiasco. «Je lui ai demandé d'un coup, ça lui a pris du temps pour dire oui, a-t-il poursuivi. J'étais à genoux depuis vingt minutes et j'ai finalement dit : 'Attends, je vais aller jeter ma hanche'. Le soulagement de la star a donc dû être à la hauteur de la surprise de sa compagne lorsque cette dernière a mis fin à ses crampes...



Horizons Où va le Liban ?

IV... et que vogue la galère

La tentative d'assassinat de l'ambassadeur d'Israël à Londres lui a donné le prétexte pour déclencher l'opération "Paix en Galilée" de 1982, alors que les opinions publiques vivaient l'euphorie de la Coupe du monde de football. C'est lors de cette Coupe du monde que l'Algérie a battu l'Allemagne, et il s'en est suivi d'immenses manifestations de joie dans la plupart des villes algériennes, au même moment où des boucheries étaient commises tout au long du sud libanais par l'armée israélienne.

Après avoir envahi tout le Sud du Liban, les troupes israéliennes sont arrivées jusqu'à Beyrouth où elles avaient commencé à exécuter leur agenda caché, à savoir détruire l'OLP et la liquider son commandement politique et militaire qui, dans sa totalité était présent dans son QG à Beyrouth. Sous la pression des bombardements aériens sans répit pendant plusieurs semaines, l'OLP s'est résignée à accepter la loi de la puissance de feu israélienne en exprimant sa volonté d'évacuer ses bases du Liban : C'était la fin de l'OLP au Liban comme elle l'a été douze ans auparavant en Jordanie.

En effet, l'opération d'évacuation a commencé le 20 août sous le contrôle de la FMS (Force multinationale de sécurité), et le nouveau siège de l'OLP a été transféré à Tunis. L'assassinat de Bachir Gemayel le 14 septembre a fait précipiter l'armée israélienne pour occuper de nouveau Beyrouth, et ouvrir

la voie aux milices chrétiennes pour commettre le pire des atrocités que sont les massacres de Sabra et Chatilla entre le 16 et le 18 septembre 1982.

Le 21 septembre, le frère de Bachir, Amine Gemayel, est élu Président de la République, et signe un accord de retrait avec Israël, qui s'est trouvé devant un mouvement de guérilla dirigé par les druzes dans le Chouf. Après ce retrait, la zone est devenue un lieu de conflit entre chrétiens et druzes, qui a tourné en faveur de ces derniers : c'est l'annonce d'un nouvel exode des chrétiens.

Effet de l'interventionnisme iranien : Un événement d'un autre genre a ébranlé l'intérieur libanais, à savoir la série d'attentats qui ont frappé américains et français, annonçant l'implication d'une autre puissance régionale dont le rôle à jouer n'a fait que commencer : C'est l'Iran. Le 18 avril 1983, un attentat meurtrier a frappé l'ambassade américaine en tuant 63 personnes ensuite le 23 octobre, deux attentats simultanés ont frappé les contingents américains et français de la FMS, tuant 241 marines américains et 58 militaires français.

Cette fois, la présomption de culpabilité est dirigée vers l'Iran, dont le Guide de la Révolution avait menacé auparavant les puissances occidentales qui portaient leur assistance à l'armée irakienne dans sa guerre contre l'Iran. Sous la pression de leurs opinions publiques, tous les contingents de la FMS étaient obligés de quitter le Liban, remplacés par la FINUL en mars 1984.

Devant le retrait des gouvernements arabes de la confrontation avec Israël (Égypte et Jordanie), la Syrie était en quête d'un allié fiable et puissant et bien implanté au Liban. Le mouvement chiite Amal n'était pas assez fort pour accomplir cette tâche. C'est là que l'étoile du HezboAllah (HA) allait briller dans le ciel libanais avec l'aide inestimable de la République Islamique d'Iran.

L'accord de Taëf

La guerre interconfessionnelle a fait des ravages dans la société libanaise, la Ligue arabe est intervenue pour trouver une solution à ce déchirement faisant des milliers de victimes. Une réunion au sommet a eu lieu à Casablanca où une tröika composée de trois chefs d'Etat a été désignée en vue de mettre fin aux hostilités. Les 62 députés encore membres du Parlement libanais sont invités au Taëf (Arabie Saoudite) pour une réconciliation qui a pris trois semaines. Pour tenir compte de la réalité démographique du pays, un accord a été obtenu entre ces députés, augmentant leur nombre à 108, pour ne pas diminuer celui des chrétiens.

Le Parlement formé a élu un nouveau président René Moawad, assassiné 17 jours après son élection. Le général M. Aoun a rejeté l'accord de Taëf, et reçoit le soutien de la France qui a pris ses distances de cet accord. Même le commandant des forces liba-

naises Samir Geagea a exprimé son soutien à l'accord, ce qui a déclenché une guerre interne au sein des chrétiens opposant les troupes d'Aoun et de S. Geagea. Ce fut le moment où la Syrie est intervenue pour déloger Aoun qui a trouvé refuge dans l'ambassade de France en octobre 1990, d'où il a été exfiltré vers la France. Après cet événement, le calme est revenu au pays, les barricades entre les deux communautés ont été enlevées, les milices désarmées, à l'exception du HA que l'accord a épargné pourvu qu'il garde le statut de groupe armé qui lutte contre l'occupation israélienne et, depuis, il est resté en dehors du contrôle de l'Etat libanais.

En 1992, ont eu lieu des élections législatives qui ont ramené Rafic Hariri au poste de Premier ministre, qui a tenté de regagner la confiance des chrétiens en les faisant participer au gouvernement et à l'effort de reconstruction du pays.

Les conséquences de la guerre sont néfastes sur le pays. Elle aurait fait plus de 150.000 morts et des centaines de milliers de blessés, en plus de 900 000 déplacés. La bourgeoisie locale a été contrainte à l'exil ainsi que les cadres, privant le pays de ses ressources financières et humaines dont il avait besoin pour sa reconstruction.

Les opérations de guérilla menées par le HA ont obligé Israël de se retirer du Sud Liban en 2000, ce qui lui a permis de s'imposer comme le libérateur de cette région, et de monter en





première ligne pour investir à la fois le champ politique et paramilitaire du pays. En 2004, l'ONU a décrété la résolution 1559 exigeant le retrait de l'armée syrienne et que soit mise fin aux activités militaires du HA, mais cette résolution est restée lettre morte.

L'année 2005 a connu un véritable séisme politique causé par l'assassinat de R. Hariri dans un attentat au camion piégé, car la victime avait ouvertement demandé le retrait de l'armée syrienne du Liban la considérant comme une armée d'occupation. Après cet attentat, c'est le tour d'un grand nombre de partisans de Hariri, d'être assassinés. Cela a plongé le pays dans une crise politique rappelant celle des années 1970 et les autres crises qui ont secoué le pays bien avant. Les services secrets syro-libanais y compris ceux du HA ont été pointés du doigt.

Dans cette crise, deux nouveaux clans se sont formés, qui n'ont rien à voir avec ceux du passé. D'un côté, le clan pro-syrien (composé principalement des deux partis chiites Amal et Hezbollah), de l'autre, le clan anti-syrien regroupant sunnites, druzes et chrétiens et qui réclame le départ des forces syriennes.

Des élections législatives ont eu lieu entre le 29 mai et le 19 juin, et la coalition Hariri a obtenu une petite majorité de 72 sur 128 qui a été réduite à une minorité, à cause de la disparition de 4 députés dans des attentats meurtriers. Devant un tel climat d'insécurité, les Etats-Unis et la France ont dépêché des experts en sécurité, qui ont remis leurs conclusions à l'ONU en faisant état d'implication directe des services de renseignement syriens et libanais.

L'amplification de la crise entre 2006 et 2008

Dès son retour au Liban après son exil en France, M. Aoun a créé le CPL (Courant patriotique libanais) qu'il a aiguillé vers un terrain d'entente avec le HA, mais les accords de Taëf considèrent le HA comme un groupe armé ayant le rôle de mener une guerre de libération contre Israël et non pas comme un parti politique. Son entrée dans la scène politique par le CPL va encore aggraver la crise politique, surtout lorsque celui-ci a capturé deux soldats israéliens. Cette opération a déclenché des hostilités avec Israël, qui a bombardé des secteurs stratégiques y compris ceux de nutrition.

Ces hostilités sont arrivées à leur paroxysme lorsqu'un bâtiment à Cana a été détruit provoquant la mort de dizaines de personnes dont presque la moitié étaient des enfants.

L'absence de majorité parlementaire va faire son effet quand le président E. Lahoud a fini son mandat, et qu'un nouveau président devait être élu, ce qui a laissé ce poste vacant pendant six mois. Dans ce climat, une nouvelle fracture est apparue dans le champ politique libanais.

Tout a commencé lorsque le gouvernement a dépêché le directeur général de la sécurité de l'aéroport de Beyrouth qui a ordonné le démantèlement du réseau de télécommunication du HA. Dans un discours virulent, son secrétaire général a qualifié cet acte de déclaration de guerre du gouvernement de F. Assaniouira qui a refusé de reculer, et de violents affrontements ont éclaté à Beyrouth entre les milices du HA et l'armée libanaise sécurisant les secteurs gouver-

nementaux. Les milices ont attaqué le siège du CF, des membres du gouvernement ont été encerclés et la maison de S. Hariri attaquée par des roquettes. Même au Mont-Liban, des échanges de tirs ont eu lieu entre les combattants de Jouboulat et ceux du HA, et ont dégénéré en affrontements sanglants. C'est une nouvelle guerre civile qui a duré de 2006 à 2008, lorsqu'en 28 mai le Qatar entre en ligne, afin de rassembler les antagonistes à Doha, en vue de conclure un accord (dit Accord de Doha), portant sur la décision d'élire un président consensuel et de former un gouvernement d'union nationale, en attendant les élections de 2009.

L'après-élections législatives de 2009

Depuis l'année 2009, plusieurs événements se sont succédé, accentuant la crise libanaise qui a dégagé deux nouveaux clans qui se sont opposés, le clan sunnite-druze-chrétien et celui formé par les deux mouvements chiites et le CPL. Les élections de 2009 ont donné au CF 71 sièges et 57 à la coalition chiite et CPL. Toutes les tentatives de formation d'un gouvernement par S. Hariri ont été vouées à l'échec. Dans un ordre chronologique, les événements suivants se sont succédé :

- Najib Mikati a formé un gouvernement le 13 juin 2011 qui n'a pas fait long feu.

- Depuis 2012, avec la crise syrienne, le Liban souffrant déjà de ses tensions intercommunautaires, s'est trouvé affecté par cette crise.

Le Liban abritant un flux de plus de 2 millions de réfugiés syriens, a du mal à les gérer, d'autant plus qu'il est devenu la base des insurgés de l'ALS (Armée libre syrienne), tandis que les milices du HA opèrent en Syrie en appuyant le régime syrien.

- En 2014, après 330 jours de négociations, le gouvernement Tammam Salam est mis en place, et le Parlement n'est pas renouvelé depuis 2009.

- Le 31 octobre 2016, M. Aoun est élu président de la République libanaise avec le soutien du HA. Des élections législatives ont eu lieu le 6 mai 2018, dont le grand nombre de sièges est revenu aux formations politiques principales, à savoir le CPL avec 29 sièges, le CF (20 sièges), le mouvement Amal (16 sièges), les Forces libanaises (15 sièges) et le HA (13 sièges).

Même avec un tel résultat électoral, toute la classe politique aspire à voir Hariri comme chef du gouvernement grâce à son rôle dans la stabilisation de l'économie, et sa capacité à attirer les investisseurs. Il est qualifié de plaque tournante, de tampon entre l'Occident riche et le camp pro-iranien semant terreur et destruction. Jusqu'à un certain degré, Hariri fait les affaires du HA, car il permettait à ce dernier de jouer son rôle sans être dérangé, en Irak, en Syrie et au Yémen, jusqu'à ce qu'une grave crise économique s'est fait sentir, et que des centaines de milliers de Libanais ont réclamé le départ de toute la classe politique.

Par Abdelkrim Nougaoui

Enseignant-chercheur à Onjda

A suivre

V- Le Hezbollah, un Etat dans l'Etat

Messaoud Bouhcine, président du Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques

La crise persistera s'il n'y a pas de solutions claires

Entretien

Les arts vivants en général et le théâtre en particulier connaissent une récession notable suite à l'arrêt de toutes les activités et programmes artistiques qui divertissaient le public tout au long de l'année.

En effet, ces arts ont été les plus touchés depuis l'apparition du coronavirus suite à la suspension de tous les rendez-vous artistiques, notamment les festivals et les manifestations nationales et internationales basées sur des performances vivantes.

Le président du Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques, Messaoud Bouhcine, braque les projecteurs, dans une interview accordée à la MAP, sur les répercussions de cette crise et sur certaines propositions qui pourraient améliorer la situation des dramaturges et des acteurs du secteur des arts vivants.



Comment évaluez-vous cette crise et comment est-elle vécue par les artistes?

Je pense que les aspects de la crise ont deux faces, la première est liée au volet social des métiers des arts vivants en général, et la seconde réside dans le volet culturel et les pertes subies par ces arts en termes de production, ce qui pourrait affecter leur situation dans le futur.

Cet aspect culturel concerne principalement la production d'œuvres culturelles dans divers domaines qui nécessitent la présence du public et qui occupent une place prépondérante comme étant des activités culturelles et économiques à la fois.

La crise s'est imposée poussant les artistes d'autres domaines artistiques à trouver des moyens de l'affronter, et cela a donné ses fruits. Les chanteurs ont produit des chansons et des vidéo-clips, les artistes peintres ont organisé des expositions avec des conditions particulières, et aussi certains cinéastes.

Le Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques, comme force de proposition, a-t-il pensé à des initiatives pour sortir les dramaturges de la crise ou du

moins pour atténuer ses effets?

Les politiques et mesures gouvernementales sont sans aucun doute responsables de la recherche de solutions adéquates pour le secteur en général, et le Syndicat reste un organe et une force de proposition et de plaider, et il a en effet présenté, à titre proactif, un ensemble de suggestions et de mesures à une date précoce, outre d'alerter que le secteur culturel et tous les arts vivants qui dépendent du public, recevront un coup dur, que ce soit au niveau de la production ou au niveau social, et la question n'a pas été traitée avec sérieux.

Il existe bien sûr des initiatives individuelles pour organiser des activités alternatives, mais elles restent limitées, car les œuvres théâtrales ont leurs spécificités et sont présentées devant le public, mais comme solution à la crise, les performances peuvent être présentées devant un nombre limité, à condition de conserver leurs éléments vivants ou de les diffuser sur les réseaux sociaux.

La résolution du problème des dramaturges peut également s'appuyer sur le cinéma car la plupart d'entre eux travaillent dans le septième art, ainsi que dans le secteur audiovisuel, et ce

en enregistrant et en diffusant des performances théâtrales. Je pense que c'est le moins que l'on puisse permettre, par exemple, à travers la conclusion d'un accord entre le ministère chargé de la Culture et le secteur de la télévision.

Ces suggestions s'appliquent à tous les autres arts vivants, pas seulement au théâtre, et il en est de même pour le domaine de la musique dont les activités vivantes ont cessé. En général, les arts du spectacle sont à moitié paralysés à l'heure actuelle, et la crise persistera s'il n'y a pas de solutions claires.

En effet, la pandémie de coronavirus a contribué à dévoiler bon nombre de problèmes que le secteur culturel connaît en général, et a révélé la faiblesse des mécanismes institutionnels de gestion de la culture, l'insuffisance des moyens, la difficulté de mettre en place certains textes juridiques, ainsi que les relations tendues avec les organismes professionnels et l'émergence de fissures au niveau des organismes culturels et de problèmes dans la politique de soutien, ainsi qu'un manque de compréhension de cette politique et de ses objectifs.

Quelle est, selon vous, l'alternati-

ve pour sortir de cette crise?

En tant qu'acteur de la scène et connaisseur des détails du secteur, je crois que le problème de la chose culturelle au Maroc ne sera résolu qu'en revoyant ses mécanismes de gestion et l'élaboration de grands plans et orientations, même si la mise en œuvre reste la plus importante.

Le secteur culturel, de par ses aspects symboliques et la place des acteurs culturels en son sein, exige de "l'audace politique" dans la mise en place d'une structure dont le but premier est l'intérêt du citoyen, le développement de la culture et son efficacité dans l'économie et la préservation des valeurs. Or, depuis un certain temps, ce qui se passe donne l'impression que le problème est restreint aux intellectuels, alors que la vérité est que le problème réside dans le développement du secteur dans son ensemble, pour que son rôle et sa valeur ne soient pas réduits et limités aux seuls intellectuels. Il est urgent de briser le goulot d'étranglement, et cela ne sera réalisé que par une révision des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion du secteur culturel.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 10/2020 ET 11/2020 DU 16 /12/2020 à 11 H ET 13 H

Le Président de la Commune de Khénifra informe le public et les concurrents Intéressés par les appels d'offres ouvert N° : 10/2020 et 11/2020 prévus le 16 Décembre 2020 à 11 h et 13 heures publié dans les journaux – Libération N° : 9170 parue le 20/11/2020 page 26 et Al Haraka N° : 10044 parue le 20/11/2020 page 10 relatif à :

- * Travaux de voirie, éclairage de la séquence n°1 du boulevard Zerktouni au centre ville de Khénifra.
- * Travaux de voirie, éclairage de la séquence n°3 du boulevard Zerktouni au centre ville de Khénifra.

Que quelques articles des CPS ont été changés.
Le reste est inchangé.

N° 10 721/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL - KHENIFRA
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH
COMMUNE DE FQUIH BEN SALAH

Avis d'Appel d'offres ouvert n°11 / 2020

Il sera procédé au bureau de Monsieur le président Conseil de commune urbaine de Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix , pour affermage du souk hebdomadaire et d'autres lieux de vente public et parkings autos et vélocipèdes de la commune au titre de l'année 2021 , à partir du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021, conformément au tableau détaillé ci dessous :

N° d'ordre	Nature	Cautionnement provisoire	Prix d'estimation établie par le maître d'ouvrage	Date et lieu séance ouverture des plis
01	Aire Bovins , camelins et équins	200 000.00 DH (deux cent mille dhs)	1 300 000.00 dhs (un million trois cent mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
02	Aire ovins et caprins	200 000.00 DH (deux cent mille dhs)	2 500 000.00 dhs (deux million cinq cent mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
03	Droit de stationnement des tentes au souk hebdomadaire	60 000.00 DH (Soixante mille dhs)	700 000.00 dh (sept cent mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
04	Poids public	210 000.00 DH (deux cent dix mille dhs)	2 600 000.00 dhs (deux million six cent mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
05	Droits perçus sur autres lieux de vente (fondouk à bestiaux*aire à céréales* marché de volaille au souk*aire de peaux et laine au souk hebdomadaire	13 000.00 DH (Treize mille dhs)	100 000.00 dhs (cent mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
06	Droit d'entrée des véhicules et charrettes au souk hebdomadaire	80 000.00 DH (quatre vingt mille dhs)	750. 000.00 dhs (sept cent cinquante mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
07	Enregistrement vélocipèdes au souk hebdomadaire	28 000.00 DH (vingt huit mille dhs)	210. 000.00 dhs (deux cent dix mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
08	Aire paille au souk hebdomadaire et en ville.	23 000.00 DH (vingt-trois mille dhs)	230 000.00 dhs (deux cent trente mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
09	joutia saisonnières Etalagistes légumes et fruits en détail et artisans au joutia et étalagistes à rue souk (chamal)	5 000.00 DH (cinq mille dhs)	30 000.00 dhs (trente mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin
10	Parkings autos et vélocipèdes au souk hebdomadaire et gare routière et parkings autos en ville	20 000.00 DH (Vingt mille dhs)	150 000.00 dhs (cent cinquante mille dhs)	28/12/2020 A 11 h .Du Matin

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à bureau de la régie des recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n° 27 et 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 08Joumada I 1434 (20Mars2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion .

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau regie de recette .
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture de plis .
 - soit les déposer par voie électronique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le décret précité et l'article 4 de règlement de consultation.

N° 10 724/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE DE MEJJATIA OULED TALEB
DIRECTION DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°06/CMOT/2020

Le Lundi 28 décembre 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la COMMUNE DE MEJJATIA OULED TALEB à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE AL MAJATIA OULED TALEB SUR UN LONGUEUR TOTALE DE 7839ML.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune mejjatia ouled taleb . il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 70 000.00 DH (Soixante-dix mille dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 186 898.40 DH TTC (Quatre millions cent quatre-vingt et six mille et huit cents quatre-vingt dix huit dirhams et quarante cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Mejjatia Ouled Taleb.
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

*Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit:

SECTEUR	CLASSE MINIMAL	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	3	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) B5 (Assises non traitées et enduits superficiels)

*Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 722/PA

Royaume du Maroc
Université Mohammed V de Rabat
Faculté des Sciences de l'Éducation



المملكة المغربية
جامعة محمد الخامس بالرباط
كلية علوم التربية

Avis de Concours de recrutement des Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants réservés aux Fonctionnaires Titulaires d'un Doctorat

La Faculté des Sciences de l'Éducation organise un concours de recrutement de (01) Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant, session du 22/12/2020, dans la spécialité suivante :

Spécialité	Nombre de postes
التربية الفنية	01

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <http://g-concours.um5.ac.ma/>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 20/12/2020

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;
- Une épreuve d'exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la Faculté des Sciences de l'Éducation : Boulevard Mohammed Ben Abdellah Regragui, Madinat AL Irfan BP.6211-Rabat, et ce avant l'épreuve orale :

- 1- Une demande de candidature au concours adressée au Doyen de la Faculté ;
- 2- Une autorisation originale pour passer le concours pour les candidats fonctionnaires ;
- 3- Deux (02) exemplaires de copies certifiées des diplômes et titres ;
- 4- Deux (02) exemplaires de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômés étrangers ;
- 5- Deux (02) photocopies légalisées de la C.I.N;
- 6- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents.
- 7- Cinq copies de thèses
- 8- Cinq copies du dossier scientifique (publications et articles).

NB : La légalisation des pièces sus mentionnées doit se faire avant le : 20/12/2020.

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma et sur le site web de l'établissement : <http://www.fse.um5.ac.ma>

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

La liste du candidat admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail de l'emploi public sus mentionnés.



N° 10 723/PA



AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS
SEANCE PUBLIQUE

Le 28 Décembre 2020, à partir de 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du siège de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Marrakech-Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ci après:

N° A.O	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	CAUTION PROVISoire en DHs	ESTIMATION en DHs	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
10/AREP MASA/2020	PRESTATIONS DE SUIVI DES ETUDES, DU CONTROLE ET DE L'EXECUTION DES TRAVAUX EN MODE ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC TECHNOLOGIQUE DE TAMANSOURT	54 000,00	1 800 000,00	28 DECEMBRE 2020 à 11H00

- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des marchés au siège de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Marrakech-Safi sis Rue Ibn Hanbal Quartier Hivernage Gueliz Marrakech, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublic.gov.ma.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre ou au service des marchés au siège de l'Agence sis à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 8 et 9 du règlement de consultation.

Pour toute demande d'éclaircissement et renseignement concernant le présent appel d'offres, contacter Monsieur Abdelaziz SALMANE Service Marchés au 0661659834

N° 10 725/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة تيفير
دائرة تيفير
قيادة تيفير
الجماعة الترابية تيفير

قرار رقم : 2020/ 158
بإجراء مباراة توظيف تقنيين متخصصين

إن رئيس المجلس الجماعي لجماعة تيفير

- بمقتضى الظهير الشريف رقم 158-008-5 بتاريخ 4 شوال 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للتوظيف العمومية، كما وقع تقييده وتبنيه.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات،
- وبناء على المرسوم رقم 2.77.738 بتاريخ 13 شوال 1396 (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي الخاص بموظفي الجماعات المحلية حسب ما تم تغييره وتتميمه،
- بناء على المرسوم رقم 2.11.621 الصادر في 28 ذي الحجة 1432 (25 نونبر 2011) المتعلق بتحديد شروط وكيفية تنظيم مباريات التوظيف في المناصب العمومية.
- بناء على المرسوم رقم 2.05.72 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة التقنيين المشتركة بين الوزارات،
- بناء على المرسوم رقم 2.14.446 الصادر في 9 رمضان 1435 (7 يوليوز 2014) بتغيير المرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الثانية 1433 (3 أبريل 2012) المتعلق بالشهادات المطلوبة لولوج مختلف الدرجات المحيطة بموجب الأنظمة الأساسية،
- بناء على المرسوم رقم 2.64.389 الصادر في 10 ربيع الآخر 1384 (19 غشت 1964) بتحديد النظام المتعلق بولوج مناصب الإدارات العمومية المحفوظ بها للمقاومين،
- بناء على المرسوم رقم 2.01.94 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط استفادة مكفولي الأمة من الإسقية لولوج المناصب العامة بإدارات الدولة و المؤسسات العامة والجماعات العمومية،
- بناء على المرسوم رقم 2.01.96 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط الاحتفاظ في مصالح الإدارات التابعة للدولة و المؤسسات العامة والجماعات العمومية بمنصب مقدماء الصكوك و مقدماء المحاربيين،
- بناء على قرار الوزير الأول رقم 3.130.00 الصادر في 7 ربيع الآخر 1421 (10 يوليوز 2000) بتحديد قائمة المناصب الممكن إسنادها إلى الأشخاص المعاقين بالأولوية، وكذا التسمية المنوية لهذه المناصب بإدارات الدولة والهيئات التابعة لها،
- بناء على منشور السيد الوزير الأول رقم 2001/5 بتاريخ 23 صفر 1422 (17 مايو 2001) حول تطبيق القرار رقم 3.130.00 المتعلق باليه الاعلا،
- وبناء على قرار السيد وزير الداخلية رقم 16.1360 الصادر في 27 رجب 1437 (5 ماي 2016) بتحديد شروط وإجراء وبرامج مباريات التوظيف في المناصب العمومية بالجماعات الترابية،
- بناء على دوريت السيد وزير الداخلية عدد D-6931 بتاريخ 9 غشت 2019 و D-7862 بتاريخ 18 شتنبر 2019 حول تنظيم مباريات التوظيف بالجماعات بالنسبة للأطر التقنية المتخصصة،
- بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/03 بتاريخ 25 مارس 2020 حول تأجيل الترتيبات والغاء المباريات؛
- بناء على القرار رقم 2020/135 بشأن الغاء القرار رقم 2020/02 الصادر بتاريخ 02 يناير 2020 لتوظيف أربعة تقنيين من الدرجة الثالثة السلم؛
- بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 الصادر بتاريخ 07 أكتوبر 2020 بشأن استئناف تنظيم مباريات التوظيف وامتدادات الكفاءة المهنية ؛

* يقرر ما يلي *

المادة الأولى: تجرى يوم : 10 يناير 2021 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بإعدادية بوكافر بمرکز تيفير مباراة لتوظيف (4 إربعة) تقنيين متخصصين من الدرجة الثالثة السلم 9 في التخصصات التالية : الأشغال الكبرى، البناء، التعصير، وتكوير المعلومات.

المادة الثانية : شروط الترشح :

- أن يكون ذو جنسية مغربية؛
- المتوفرون على الشروط المنصوص عليها في الفصل 21 من النظام الأساسي العام للتوظيف العمومية؛
- البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر. ويمكن تمديد السن الأولى لفترة تعادل فترة الخدمات الصحيحة أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة ال غاية 31 يناير 2020؛
- الحاصلين على دبلوم " تقني متخصص " في التخصصات المطلوبة المعتمدة من طرف مؤسسات التكوين المهني المحددة طبقا للمرسوم 2.86.325 الصادر في 08 جمادى الأولى 1407 (09 يناير 1987) بمن نظام عام لمؤسسات التكوين المهني، أو على إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للمقتضيات التنظيمية الجاري بها العمل؛
- صنف الترشح:
- يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:
- طلب خطي للمرشح لاجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي والعنوان والتوقيع مع توضيح التخصص الذي وقع عليه الاختيار وكذا البريد الإلكتروني ورقم الهاتف؛
- نسخة مطابقة للأصل للدبلوم المطلوب في التخصص المطلوب أو إحدى الشهادات المعادلة طبقا للمقتضيات التنظيمية الجاري بها العمل مصحوبة بنسخة من قرار المعادلة عند الاقتضاء؛
- نسخة مطابقة للأصل من بطاقة التعريف الوطنية؛
- طرفان يحملان الطابع البريدي والعنوان الشخصي للمرشح؛
- ترخيص كتابي بالنسبة للمترشحين الموظفين مسلمة من طرف إدارتهم الأصلية؛
- نسخة طبق الأصل حديثة المصادقة (أقل من ثلاثة أشهر) من الشهادة التي تثبت صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري أو محارب قديم لمن له إحدى هذه الصفات؛
- نسخة طبق الأصل حديثة المصادقة (أقل من ثلاثة أشهر) ببطاقة شخص معاق المسلمة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 من شوال 1418 الموافق ل 19 دجنبر 1997؛
- تودع ملفات الترشيح بالجماعة الترابية تيفير بمكتب الضغط، أو ترسل عبر البريد. ويحدد آخر أجل لإيداع الترشيحات يوم 21 دجنبر 2020 وسيتم استبعاد كل ملف لا يتضمن كافة الوثائق أو وضع خارج الأجل.

المادة الثالثة : تشمل المباراة على اختيار كتابي واختبار شفوي تحدد مدة ومعامل كل منها حسب الجدول التالي:

الدرجة المتباري بشأنها	الاختبار الكتابي		الاختبار الشفوي	
	الموضوع	المدة	الموضوع	المد
تقني من الدرجة الثالثة السلم 9	يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	(3) ثلاث ساعات	يتمحور حول مواضيع قضائية مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها	30 دقيقة

تخصص 25% من المناصب لفائدة الأشخاص المتوفرون على صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري أو محارب قديم و 7 %مناهما لفائدة الأشخاص المعاقين.

المادة الرابعة : ينشر هذا القرار وجرى وبما على الأقل قبل آخر أجل لإيداع الترشيحات في صحيفتين وطنيتين وعلى بوابة التشغيل العمومي، وعلى بوابة المديرية العامة للجماعات المحلية كما تنشر لائحة المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبارات الكتابية والشفوية وبوابة التشغيل العمومي www.pncj.gov.ma وتوجه استنساخات الهمم لاجتياز الاختبارات. كما تنشر النتائج النهائية للمباراة بما فيها لائحة الانتظار على بوابة التشغيل العمومي وعلى بوابة المديرية العامة للجماعات المحلية وتعلق بعقر الجماعة الترابية.

المادة الخامسة : يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في (أربعة مناصب (04). بحيث يقابل كل تخصص منصب واحد الأشغال الكبرى (1)، البناء (1)، التعصير (1) تكوير المعلومات(1).

N° 10 726/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة تيفير
دائرة تيفير
قيادة تيفير
الجماعة الترابية تيفير

إعلان

عن إجراء مباراة لتوظيف تقنيين متخصصين
من الدرجة 3 السلم 9

تجرى بالجماعة الترابية تيفير يوم 10 يناير 2021... على الساعة التاسعة صباحا بإعدادية بوكافر بمرکز تيفير مباراة لتوظيف أربعة تقنيين متخصصين من الدرجة الثالثة السلم 9 في التخصصات التالية : الأشغال الكبرى، البناء، التعصير، وتطوير المعلومات، وتخصص 25 % من هذه المناصب لفائدة الأشخاص المتوفرون على صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري أو محارب قديم و 7 %مناهما لفائدة الأشخاص المعاقين.

الدرجة	عدد المناصب	الشروط المطلوبة	التخصص المطلوب
تقني من الدرجة الثالثة السلم 9	4	- دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف إحدى مؤسسات التكوين المهني المحددة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 بتاريخ 08 جمادى الأولى 1407 (9 يناير 1987) بمن نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المعتمدة طبقا للمقتضيات التنظيمية الجاري بها العمل -البنا (01 منصب) -التعمير (01 منصب) -تطوير المعلومات (01 منصب) -البناء (01 منصب)	الأشغال الكبرى (01 منصب) التعمير (01 منصب) تطوير المعلومات (01 منصب) البناء (01 منصب)

تفتح المباراة المذكورة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر. ويمكن تمديد السن الأولى لفترة تعادل فترة الخدمات الصحيحة أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة ال غاية 31 يناير 2020.

ملف الترشيح:

- 1. يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:
- 1. طلب خطي للمرشح لاجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي والعنوان والتوقيع مع توضيح التخصص الذي وقع عليه الاختيار وكذا البريد الإلكتروني ورقم الهاتف؛
- 2. نسخة مطابقة للأصل للدبلوم المطلوب في التخصص المطلوب أو إحدى الشهادات المعادلة طبقا للمقتضيات التنظيمية الجاري بها العمل مصحوبة بنسخة من قرار المعادلة عند الاقتضاء؛
- 3. نسخة مطابقة للأصل من بطاقة التعريف الوطنية؛
- 4. طرفان يحملان الطابع البريدي والعنوان الشخصي للمرشح؛
- 5. ترخيص كتابي بالنسبة للمترشحين الموظفين مسلمة من طرف إدارتهم الأصلية؛
- 6. نسخة طبق الأصل حديثة المصادقة (أقل من ثلاثة أشهر) من الشهادة التي تثبت صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري أو محارب قديم لمن له إحدى هذه الصفات؛
- 7. نسخة طبق الأصل حديثة المصادقة (أقل من ثلاثة أشهر) ببطاقة شخص معاق المسلمة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 من شوال 1418 الموافق ل 19 دجنبر 1997؛

تودع ملفات الترشيح بالجماعة الترابية تيفير بمكتب الضغط، أو ترسل عبر البريد. ويحدد آخر أجل لإيداع الترشيحات يوم 21 يناير 2020 وسيتم استبعاد كل ملف لا يتضمن كافة الوثائق أو وضع خارج الأجل.

تشتمل المباراة على اختبار كتابي واختبار شفوي تحدد مدة ومعامل كل منها حسب الجدول التالي:

الدرجة المتباري بشأنها	الاختبار الكتابي		الاختبار الشفوي	
	الموضوع	المدة	الموضوع	المدة
تقني من الدرجة الثالثة السلم 9	يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	(3) ثلاث ساعات	يتمحور حول مواضيع قضائية مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها	30 دقيقة

ينشر هذا القرار وجرى وبما على الأقل قبل آخر أجل لإيداع الترشيحات في صحيفتين وطنيتين وعلى بوابة التشغيل العمومي، وعلى بوابة المديرية العامة للجماعات المحلية كما تنشر لائحة المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبارات الكتابية والشفوية وبوابة التشغيل العمومي www.pncj.gov.ma وتوجه استنساخات الهمم لاجتياز الاختبارات. كما تنشر النتائج النهائية للمباراة بما فيها لائحة الانتظار على بوابة التشغيل العمومي وعلى بوابة المديرية العامة للجماعات المحلية وتعلق بعقر الجماعة الترابية.

N° 10 727/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Tarfaya
Conseil de la province
de Tarfaya
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERT N° 04/CPT/2020
Le 28/12/2020 à 13 H00, il sera procédé, dans la salle de réunion du conseil de la Province de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatif à la consultation architecturale ouvert sur offres de prix pour la consultation architecturale du projet trois lotissement « DYAR TARFAYA » « RYAD TARFAYA 1 » « RYAD TARFAYA 2 » appartenant au conseil provincial de Tarfaya, Province de Tarfaya. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division

des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trente deux million sept cent cinquante quatre mille quatre cent quatre vingt douze dirhams et quatre vingt treize centimes hors taxe (32 754 492,93 Dhs TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 112,116,117,118 et 120 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 10 728/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Tarfaya
Conseil de la province de Tarfaya
AVIS DE L'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° 05/CPT/2020
Le 28/12/2020 à 13H00, il sera procédé, dans la salle de réunion du conseil de la Province de Tarfaya, à l'ouverture des plis ouvert sur offres de prix pour l'étude technique et suivi des travaux de viabilisation du projet trois lotissement « DYAR TARFAYA » « RYAD TARFAYA 1 » « RYAD TARFAYA 2 » appartenant au conseil provincial de Tarfaya, Province de Tarfaya. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des affaires financières et administratives du

conseil provincial de Tarfaya, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de un million trente sept mille six cent quatre vingt quatorze dirhams et trente sept centimes TTC (1 037 694,37 Dhs TTC).
La caution provisoire est fixée à cinquante mille dirhams (50 000,00 Dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division des affaires financières et administratives du conseil provincial de Tarfaya.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 10 729/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :18/2020

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
18/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA VOIRIE A LA VILLE DE GUELMIM	400 000,00	30/12/2020 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(26 271 018,51 dh)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada l 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marches de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Date de la Visite des lieux le 17/12/2020 à 10h 30'.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 10 730/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :19/2020

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
19/2020	TRAVAUX DE REVETEMENT DES TROTTOIRS DES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE GUELMIM	300 000,00	30/12/2020 à 12 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(18 012 000,00 dh)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada l 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marches de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Date de la Visite des lieux le 17/12/2020 à 10h 30'.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 10 731/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :21/2020

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
21/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA ROCADE N°1 ET N° 4 A LA VILLE DE GUELMIM	400 000,00	31/12/2020 à 12 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(18 981 618,00 dh)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada l 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marches de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Date de la Visite des lieux le 17/12/2020 à 10h 30'.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 10 733/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :20/2020

Il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
20/2020	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE GUELMIM	1 000 000,00	31/12/2020 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(54 517 380,00 dh)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada l 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marches de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Date de la Visite des lieux le 17/12/2020 à 10h 30'.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 10 732/PA

CONSTITUTION « FIRST PICK » SARL AU
 Au terme d'un acte sous seing privé en date du 24/08/2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : FIRST PICK.
- Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE.
- Objet : IMPORT EXPORT COMMERCE NEGOCIANT.
- Siège Social : le siège social est à Casablanca, BD LALLA YACOUT ET RUE EL ARAAR 9 RES GALIS 4 EME ETG.
- Capital Social : est fixé à cent Mille (100 000.00) dirhams, divisé en 1000 parts de 100,00 Dhs chacune, appartenant en totalité à Mr YOUSSEF AL MIR.
- Durée : 99 ans
- Gérance : la société est gérée par Mr YOUSSEF AL MIR pour une durée illimitée.
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 03/11/2020 au Tribunal de Commerce de CASABLANCA sous le numéro : 752483.

N° 10 737/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHOURIBGA
 CERCLE D'OUED-ZEM
 CAIDAT DE SMAALA
 CT OULED AISSA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° 03/2020
 (SEANCE PUBLIQUE)
 le 29/12/2020 à 10 heures il sera procédé dans les bu-

reaux de la commune territoriale des OULED AISSA, a l'ouverture des plis relatif a l'appel d'offre sur offres de prix pour la location des différentes parties du SOUK JEMAA DES SMAALA pour la gestion 2020 et dont la séance d'ouverture des plis est déclarée infructueuse ; la deuxième séance sera reportée a la date du 14/01/2021, répartie en des parts :

- Marché n° 01/2020 - location du souk aux bestiaux dont le cautionnement provisoire est fixé à cinquante mille dhs (50000.00 dhs).
- la moyenne estimative des trois dernières années est : 562600.00
- Marché n°2/2020 - Location De L'Emplacement Du Souk Hebdomadaires dont le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dhs (10000.00 dhs).
- la moyenne estimative des trois dernières années est : 152600.00
- Marché n°3/2020 - location d'autres locaux (fondouk et parking) dont le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dhs (10000.00 dhs).
- la moyenne estimative des trois dernières années est : 96500.00
- Marché n°4/2020 - location de l'abattoir du souk hebdomadaire dont le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dhs (10000.00dhs).
- la moyenne estimative des trois dernières années est : 104510.00

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être :

- retirés au bureau de registraire de la Commune d'Ouled Aissa
- téléchargés a partir du portail national des marchés publics dont l'adresse est www.marchéspublics.gov.ma
- envoyés par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 349.12.2 du 08 jomada I 1434(20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives a leur gestion et a leur contrôle.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 du décret n°349.12.2 du 08 jomada I 1434(20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives a leur gestion et a leur contrôle
- Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Commune d'Ouled Aissa .
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 19 du décret n° 2-12-349 précité

N° 10 738/PA



al omrane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/IG/22/2020
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION AU PROFIT DU GROUPE
AL OMRANE SELON LA NORME 37001

Le marché sera adjudgé en lot unique.

Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Mardi 29 Décembre 2020 à 12H00** au siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boundoq, Mail Central -Hay Riad- Rabat.

La caution provisoire est fixée à la somme de **8.000,00 DH**.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement du Holding Al Omrane du 15 Novembre 2015 fixant les conditions et les formes de passation des marchés ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **500.000,00 DH TTC (Cinq Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N° 10 736/PA

PROVINCE D'ELJADIDA
CERCLE SIDI SMAIL
ANNEXE DE OULED FREJ
C.T OULED FREJ
AVIS D'APPEL D'OFFRES
 Le 28 décembre A 11h du matin , il sera procédé dans le bureau de M. le président de la C.R des OULED FREJ à l'ouverture de plis relatif a l'appel d'offres sur offres de prix N°4/2020 pour louer :

- * les boutiques situées au REZ-Chausse et en dehors du centre commerciale leurs nombres est 2 boutiques numérotées comme suit : 3-6.caution provisoire de 2700.00 prix estimatif :900.00
- * les boutiques situées al' intérieure du centre commerciale leurs nombre est 13 boutiques numérotées comme suit : 26-28-37-41-55-59-64-67-68-71-99-100-102 .caution provisoire de 2100.00 prix estimatif :700.00
- * boutique situant a cote des

maisons de ONEP N° 22.caution provisoire de 150.00 .prix estimatif : 150.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de recettes.

Les concurrents doivent déposer contre récépissé leurs plis auprès du service de régie avant le jour d'ouverture des plis.

Le dossier de soumissionnaires a Louverture des plis comprend les pièces suivantes :

- Engagement du soumissionnaire précisant le nom, prénom son lieu d'habitation, le N° de boutique désire, le moment du loyer mensuel ou annuler en chiffre et en lettre majeure de 10% représentant les frais d'opération d'ouverture des plis.
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la PERSONNE Agissant au nom du concurrent.
- Le statut et la liste des

membres de l'administration ou les gérants dans le cas d'une personne morale.

- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an précisant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière ou attestation fiscale d'exonération.
- Récépissé du cautionnement provisoire comme il est mentionné à l'article 7 du CPS.
- copie du cahier des prescriptions spéciales (C.P.S) légalisée par le soumissionnaire.

Pour le plus de renseignements, il y a lieu de contacter le service de régie de recettes de la C.R des OULED FREJ.

- Certificat de nom endetté au près de la commune de had ouled frej.
- Déclaration mentionnant que soumissionnaire n'est pas en conflits avec la commune de ouled frej.

N° 10 739/PA

إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
برسم سنة 2020

تجرى بمقر جماعة مزكيتام إقليم جرسيف امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة موظفي جماعة مزكيتام المستوفين للشروط النظامية وفق الجدول أدناه :

درجة الولوج	عدد المناصب المترشح بشانها	تاريخ الامتحان	مقر الامتحان	آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح	الشروط الواجب استيفائها للترشيح
مساعد إداري من الدرجة الثانية	1	2020/12/19	جماعة مزكيتام	2020/12/16	المساعدون الإداريون من الدرجة الثالثة الذين يتقنون إلى سلم الأجر رقم 6 والذين قضوا ما لا يقل عن ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء المباراة
مساعد تقني من الدرجة الثانية	1	2020/12/19	جماعة مزكيتام	2020/12/16	المساعدون التقنيون من الدرجة الثالثة الذين يتقنون إلى سلم الأجر رقم 6 والذين قضوا ما لا يقل عن ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء المباراة

تودع ملفات الترشيح بمكتب الضبط بجماعة مزكيتام داخل الأجل المحدد في الجدول أعلاه.
 N° 10 734/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم زاكورة
دائرة اكزز- قيادة تنسيقت
جماعة تنسيقت

إعلان الغاء

امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة هيئة التقنيين بجماعة تنسيقت برسم سنة 2020

يعن رئيس المجلس الجماعي لتتسيفت إلى علم جميع الموظفين العاملين بجماعة تنسيقت، أنه تقرر إلغاء امتحان الكفاءة المهنية المتعلقة بهيئة التقنيين، وذلك بسبب عدم استكمال ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي، والذي كان تقرر إجرائه بتاريخ 2020/12/19، وذلك بناء على قرار رئيس المجلس الجماعي رقم 04 بتاريخ 2020/09/02 وفق الجدول التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	المنصب المتبارى بشانها	آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ الامتحانات
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتبارى بشانها في منصب واحد(01) لكل إطار	تودع طلبات الترشيح بمكتب الضبط لجماعة تنسيقت قبل: 2020/12/11	تاريخ إجراء الامتحانات 2020/12/19

N° 10 735/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : * ARCHI NOBLE * SARLAU
Objet : ARCHITECTURE.
Gérance : Mr ZOUBAIR ZEROUALI titulaire de la CIN N° BL76107
Capital : 100 000.00 DH
Capital Social : ZOUBAIR ZEROUALI 1000 Parts
Durée : La durée de la société est fixée à (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.
Siège Social: FOUNDOUK CHERKA /155 SIS CASABLANCA 93 BOULEVARD ABDELMOUMEN 9EME ETAGE BUREAU N° 165.
Le dépôt a été effectué au CRI de Casablanca, l'immatriculation au RC a été faite le 27/11/2020 sous le n° 481155

N° 10 740/PA

LUX IMMO SARL
Au capital de 300 000 Dhs
Siège social : 10, Bd de la Liberté 3ème Etage
Appt. 6 Quartier Alsace
Lorraine-Sidi Belyout-Casablanca
RC: 326725 - IF: 15253344
Cession des parts

Au terme d'un procès verbal, établi à Casablanca en date du 15 Avril 2020, Les associés décident en vertu d'une assemblée générale extraordinaire ce qui suit :
- Approbation de la cession de parts intervenues entre Mr. Mohssin GUNNOUNI titulaire de la CIN N° BE887382 et Mr. Ahmed BENCHAOU titulaire de la CIN N° PH808538 cédants et Mr. ALFRED ALYSON STANLEY titulaire du Passeport N°08632571/cessionnaire.
- Transformation de la forme juridique de la société de SARL en SARL d'associé unique
- Démission du gérant de la société Mr. Mohssin GUNNOUNI et Mr. Ahmed BENCHAOU, et l'assemblée générale donne quitus total et définitif pour sa gérance, et nommer Mme. EL ADAK Imane gérante Unique de la société.

- Changement d'objet social de la société qui était : promoteur immobilier pour devenir : vente et commercialisation des matériaux de construction.
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner,
Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 03 Décembre 2020 sous le N° 756030.
Pour avis, le gérant

N° 10 741/PA

RICHARDS INVEST SARL AU
Au capital de 100 000 Dhs
Siège social : 9, Bd de Nice rez-de chaussée,
Quartier Bourgogne-Casablanca
RC: 423027 - IF: 33619676
Changement de l'objet social Au terme d'un procès verbal, établi à Casablanca en date du 19 Novembre 2020, L'associé unique de la société décide en vertu d'une assemblée générale extraordinaire ce qui suit :

- Changement de l'objet social de la société qui était : Acquisition des parts et actions pour devenir : promoteur immobilier.
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner,
Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 03 Décembre 2020 sous le N° 756028.
Pour avis, le gérant

N° 10 742/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
CHP NOUACEUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/2020
Le 14/ 01/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Nouaceur (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza-Province Nouaceur - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : L'HYGIÈNE ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'HÔPITAL LE PRINCE HÉRITIER MLY EL HASSAN ET L'HOPITAL DE PROXIMITÉ BOUSKOURA RELEVANT DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR. -PROVINCE NOUACEUR- LOT UNIQUE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier provincial de Nouaceur, (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Province Nouaceur.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :20000,00 DHS (Vingt mille DHS).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille Neuf Cent Soixante Cinq Dirhams Soixante Centimes TTC. (1480965,60 DhsTT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Nouaceur, (Hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Province Nouaceur.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voies électroniques via le portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

N° 10 743/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
PROVINCE D ALHOUZ
COMMUNE
DE SETTI FADMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°:03/CSF/2020
Le 30/12/2020 à 11H00 (onze heures), il sera procédé, au siège de la Commune de setti fadma, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de réseaut d'assainissement liquide au douar Amazer .
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés publics de la Commune de setti fadma .
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 Dhs
« Dix milles dirhams » .
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 220800,00 DHS TTC (Deux cent vingt milles huit cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de setti fadma
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit envoyer, par courrier électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.
• Il y aura une visite des lieux LE 16/12/2020 à 12h00.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D ALHOUZ
COMMUNE
DE SETTI FADMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°:04/CSF/2020
Le 30 décembre 2020 à 12H00 (douze heures), il sera procédé, au siège de la Commune de setti fadma, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CLOTURATION POUR CIMETIERES DES DOUARS TAGADIRTE , ANFGAYNE , TADMENKALITE ET WIGRANE A LA COMMUNE DE SETTI FADMA
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés publics de la Commune de setti fadma .
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

15.000,00 Dhs « Quinze milles dirhams » .
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 342000,00 DHS TTC (Trois cent quarante deux milles dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de setti fadma
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, ayant pour objet: Approvisionnement des internats et cantines scolaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en combustibles en deux lots séparés :
* lot N°01 : Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.
* LOT N°02 : Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.

N° 10 744/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 62/EXP/2020
(Séance publique)

Le 29/12/ 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis, ayant pour objet: Approvisionnement des internats et cantines scolaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en combustibles en deux lots séparés :

* lot N°01 : Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.

* LOT N°02 : Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.

Lot	OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations (TTC) Dhs		Caution Provisoire (en dhs TTC)
		minimale	maximale	
01	Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.	85 800.00dh Quatre vingt cinq mille huit cent dhs.	171 600.00dh Cent soixante et onze mille six cent dhs.	6000.00 dh Six mille dhs.
02	Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.	118 646.00 dh Cent dix huit mille six cent quarante-six dhs.	237 292.00 dh Deux cent trente sept mille deux cent quatre vingt douze dhs.	9000.00 dh Neuf mille dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma » .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma » .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 747/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D ALHOUZ
COMMUNE
DE SETTI FADMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°:03/CSF/2020
Le 30/12/2020 à 11H00 (onze heures), il sera procédé, au siège de la Commune de setti fadma, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de réseaut d'assainissement liquide au douar Amazer .
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés publics de la Commune de setti fadma .
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 Dhs
« Dix milles dirhams » .
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 220800,00 DHS TTC (Deux cent vingt milles huit cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de setti fadma
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, ayant pour objet: Approvisionnement des internats et cantines scolaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en combustibles en deux lots séparés :
* lot N°01 : Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.
* LOT N°02 : Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
wilaya région Casablanca-Settat
province de Settat
Cercle d'el borouj
Caidat de Beni meskine charkia
Commune rural od fares el halla

AVIS D'UN EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune rurale ouled fares el halla annonce à tous fonctionnaires De la commune que cette dernière organise un examen d'aptitude professionnelle pour le Recrutement d'un rédacteur 2eme grade échelle 10 (01 poste), d'un adjoint administratif 1er grade échelle 8(01 poste), et d'un adjoint technique 2eme grade échelle 7 (01 poste) Le jeudi 31 décembre 2020 a partir de 9h au siège de la commune.

Ouvert au rédacteur 2eme grade échelle 10 adjoints et d'un adjoint administratives 1er grade échelle 8 et d'un adjoint technique 2eme grade échelle 7 justifiant au moins De six ans de service en cette qualité.

Les candidats doit être dépose ces dossier au bureau service personnel.
Avant 28 décembre 2020.

ÉPREUVE ÉCRIT :
• Analyse d'un texte ADM avec son commentaire (D/3h-C-2)

ÉPREUVE ORAL :
• Discussions (D :entre 15 et 30m-C2)

Le dossier de candidature formme des pièces suivantes :

- Un demande manuscrite a Mr : le president
- Fiche de renseignements vise par le chef service.
- Copie certifie conforme de l'arrête de nomination a l'échelle 10 Et l'échelle 8 et l'échelle7

Plus une attestation justifiant 6 ans de service.

N° 10 746/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 62/EXP/2020
(Séance publique)

Le 29/12/ 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis, ayant pour objet: Approvisionnement des internats et cantines scolaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en combustibles en deux lots séparés :

* lot N°01 : Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.
* LOT N°02 : Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.

Lot	OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations (TTC) Dhs		Caution Provisoire (en dhs TTC)
		minimale	maximale	
01	Internats des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant.	85 800.00dh Quatre vingt cinq mille huit cent dhs.	171 600.00dh Cent soixante et onze mille six cent dhs.	6000.00 dh Six mille dhs.
02	Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial.	118 646.00 dh Cent dix huit mille six cent quarante-six dhs.	237 292.00 dh Deux cent trente sept mille deux cent quatre vingt douze dhs.	9000.00 dh Neuf mille dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma » .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma » .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 747/PA

NAMPLAST SARL AU
- CAPITAL SOCIAL :
100 000 DHS
SIEGE SOCIAL : GROUPE
ATTAKKADOU
GH2-17,2EME ETAGE SIDI
BERNOUSSI-
CASABLANCA

I) Aux termes d'un acte sous privé en date du 27/07/2020 l'associé unique de la société NAMPLAST SARL AU décide ce qui suit :

- Le transfert du siège social de l'ancienne adresse : GROUPE ATTAKKADOU GH2-17,2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASA-BLANCA à la nouvelle adresse : ROUTE 110, ETG RD KM 15, AIN HARROUDA, MOHAMMEDIA.
- Modification de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs à donner.

II) Le dépôt légal est effectué auprès de tribunal de commerce de Casablanca en date de 11/08/2020 sous le numéro 742694.

III) Le dépôt légal est effectué auprès de tribunal de première instance de Mohammedia en date de 24/09/2020 sous le numéro 1154.

N° 10 750/PA

WINELEC
S.A.R.L. A.U - AU
CAPITAL
DE 10.000,00 DH
LIQUIDATION

I) Aux termes du P.V de la décision ordinaire en date du 02/09/2020, l'associé unique de la Société dite : « WINELEC » a décidé de :

- Prononcer la liquidation de la société à compter de ce jour
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture et de la liquidation.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.C de CASABLANCA le 27/11/2020 sous le N°755364.

N° 10 751/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
Provine DE TETOUAN
RERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BNI SAID
COMMUNE BNISAID
APPEL D'OFFRE OUVERT
N° : 01 /2020

Le mardi 29 décembre 2020 à Onze (11) heure, il sera procédé, dans le bureau de président de la commune de BniSaïd relevant de la province de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour les travaux d'aménagement du souk hebdomadaire BNI SAID la commune BNI SAID.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune de BniSaïd. Il peut également être aussi téléchargé à

partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 33.000,00Dhs ; (trente trois mille Dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux millions cent soixante-sept mille trois cent quatre vingt Dirhams (2.167.380,00DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 2729et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été complété et modifié. Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de président

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer par voie électronique.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 4 du règlement de consultation à savoir :

-Dossier technique:

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée

les entrepreneurs doivent appartenir aux qualifications et classes suivantes :

Secteur C classe 4 Qualification exigée : C3 et Secteur B classe 4 Qualification exigée B11

N° 10 752/PA

Royaume Du Maroc
Ministere De L'interieur
Region casablanca settat
Province De Settat
Cercle De Ben Ahmed
chamalia

Caidat Des Maar
If Et Od Mhamed
Commune M'garto
Avis D'appel D'offres
Ouvert N°5° /2020
(Séances Publique)

LUNDI 28 DECEMBRE 2020, à 10H Il Sera Procédé Dans Le Bureau Du Président De La Commune De M'garto, A L'ouverture Des Plis Relatifs A L'appel D'offres Sur Offres De Prix Pour L'affermege Des Souks Hebdomadaires Arabia M'garto Et Khmis Bir M'rah Pour Une Durée De 12 Mois (Du 1er Janvier 2021 Au 31 Décembre 2021)

- Le Dossier D'appels D'offres Peut Etre Retire Au Siege De La Commune De M'garto Service De La Régie Communale.

- Il Peut Aussi Etre Téléchargé A Partir Du Portail Des Marches Publics A L'adresse Suivante

:Www.Marchéspublics.Gov .Ma

- Le Dossier D'appel D'offres Peut Etre Envoyer Par Voie Postale Aux Concurrents Qui Le Demandent Dans Les Conditions Prevues A L'article 19 Du Décret N°2.12.349 Du 08 Joumada I 1434(20 Mars 2013) Fixant Les Conditions Et Les Formes De Passation Des Marches De L'état Ainsi Que Certaines Règles Relatives A Leur Gestion Et A Leur Contrôle.

- Le Dossier D'appel D'offres Est Compose De 14 Quatorze Feuilles Format A4

- Le Cautionnement Provisoire Est Fixe A Une Somme de 4000 dhs .

• Le Contenu Ainsi Que La Présentation Des Dossiers Des Concurrents Doivent Etre Conformes Aux Dispositions Des Articles 27 Et 29 Et 31 Du Décret N° 2-12-349 Précité.

• Les Concurrents Peuvent:

• Soit Déposer Contre Récépissés Leurs Plis Au Service De La Régie Communale.

• Soit Les Envoyer Par Courrier Recommandé Avec Accuse De Réception Au Service Precite.

• Soit Les Remettre Au Président De La Commission D'appel D'offres Au Début De La Séance Et Avant L'ouverture Des Plis.

• Soit les envoyer sur le portail des marchés publics.

• Les Pièces Justificatives À Fournir Sont :

1- Dossier Administratif Comprenant :

a- Déclaration Sur L'honneur

b- Demande De Location Selon Caneva Mis A La Disposition Des Concurrents.

c- Certificat De Résidence Pour Les Personnes Physiques, Ou Le Statut Et Le Pv De La Dernière Séance Planaire Pour Les Personnes Morales.

d- Attestation Du Percepteur Du Lieu D'imposition Délivrée Depuis Moins D'un An, Mentionnant Que L'intéresse Est En Situations Fiscales Régulières.

e- Un Engagement Rédigé Sur Papier Timbre Indiquant La Partie Du Souk A Louer, Le Montant De Location Propose Par Le Concurrent. Cet Engagement Doit Etre Remis Dans Un Pli Scelle Portant La Mention « Soumission ».

f- Attestation de la caution provisoire

g- Montant de 3 mois de location avance .

h- Une Photocopie Légalisée De La Carte D'identité Nationale.

i- La Ou Les Pièces Justifiant Les Pouvoirs Conférés A La Personne Agissant Au Nom Du Concurrent

Nb : Les Concurrents Non Installés Au Maroc Doivent

Fournir L'équivalent De La Pièce Visee Au Paragraphe (D) Ci-Dessus. Et A Défaut, Une Déclaration Faite Devant Une Autorité Judiciaire Ou Administrative, Un Notaire Ou Un Orga-

nisme Professionnel Qualifié Lorsque Le Tel Document N'est Pas Délivré Par Leur Pays D'origine.
2- Dossier Technique Comprenant :
a- Une Note Indiquant Les

Moyens Humains Et Techniques Que Le Concurrent Envisage Pour La Gestion Du Bien Ou Du Service Pendant La Durée De L'affermege.

N° 10 753/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRGHNA
CERCLE EL KELAA
CAIDAT OULED BOUALI
COMMUNE TERRITORIEL EDDACHRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°:03/2020

IL sera procédé au bureau du président de la CR EDDACHRA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° MARCHE	Objet d'appel d'offre	Estimation En Dhs	Caution provisoire	Date	Heure
04/2020	LOCATION DU SOUK HEBDOMADAIRE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	216000.00 TTC	8000.00 dh	28/12/2020	10h
05/2020	LOCATION ABATTOIR COMMUNAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	12000.00 dhs	2000.00 dh		11h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de cette commune. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics suivant : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013). Relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissés leurs plis dans le bureau du service des marchés.
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme de marches publiques.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règlement de la consultation;

N° 10 754/PA

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
برسم سنة 2020

تتظم جماعة تادرت يوم 2020/12/28 على الساعة 9 صباحا بمقر الجماعة امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين التابعين لميزانية جماعة تادرت والمستوفين للشروط النظامية برسم سنة 2020 وفق ما ه و مبين في الجدول اسفله:

ملف الترشيح	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشاتها	اطار الترقية	الاطار الاصلي
تدوع ملفات الترشيحات بكتاب مصلحة اقصاه 2020/12/25	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على ست سنوات على الاقل من الخدمة الفعلية في الاطار او الدرجة الاصلية الى غاية تاريخ اجراء المباراة.	يحدد عدد المناصب المتبارى بشاتها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية.	مساعد إداري الدرجة الثانية	مساعد إداري الدرجة الثالثة
			مساعد تقني الدرجة الثانية	مساعد تقني الدرجة الثالثة

N° 10 748/PA

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE DAR CHAFFAI

Avis d'annulation des appels d'offres ouvert N0° 01 et 02 / c.d.ch / 2020

Le président de la commune de dar chaffai porte à la connaissance du public l'annulation des appels d'offres ouvert N°01/ c.d.ch/2020 concernant l'affermege du souk hebdomadaire de dar chaffai et N° 02/ c.d.ch/2020 concernant l'affermege de l'abattoir communal du souk hebdomadaire de dar chaffai de l'année 2021, qui sont publiées au journal libération sous le N°9167 du : 17/11/2020 .

N° 10 749/PA

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ « PLATINUM PROTECT MAROC »

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL
 Aux termes d'un acte SSP en date du 12-11-2020, il a été constitué la société à responsabilité limitée. « PLATINUM PROTECT MAROC » SARL aux caractéristiques suivantes:

Dénomination : « PLATINUM PROTECT MAROC »
 Forme Juridique : Société à responsabilité limitée.

Siège social : RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGE 1ER ETG N°3 CASABLANCA

Objet : TELECOMMUNICATION & CENTRE D'APPEL
 Capital social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

- Mr MAJEED MICHAEL JAMES : 500 Parts
 - Mme AIT HASSAIN SIHAM : 500 Parts

- Année sociale : 1ère JANVIER au 31 Décembre de chaque année.
 - Gérance : La société est gérée pour une durée illimitée en gérance.

- Cogérants : - Mr MAJEED MICHAEL JAMES ;
 - Mme AIT HASSAIN SIHAM

- Le N° du registre du commerce du tribunal de Casablanca est : RC N° 481701
N° 10 720/PA

ADASAN TRADING & CO SARLAU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2020, il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « ADASAN TRADING & CO » SARLAU
 Objet social : Export, distribution et commercialisation de tous produits d'hygiène, beauté, santé, habillement et alimentaire frais et congelé ;

L'importation, l'exportation, la commercialisation, la représentation, la gestion, la gestion déléguée, la sous traitance, de tous biens et services relevant des domaines de para pharmacie, produits cosmétique, articles médicaux matériels parapharmaceutiques, pharmaceutiques et paramédicaux.

Siège social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3ème ETAGE N°6 CASABLANCA
 Durée : 99 ans

Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
 Année sociale : l'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12

Gérance : Mr OULHOUS HASSAN, titulaire de la CIN N°J242739

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°481643 du registre de commerce.
N° 10 755/PA

PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique Société: OPTITECH SARL AU SARL

ADDRESS: 10 RUE DE LIBERTÉ ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA
 CAPITAL SOCIAL:100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 26/11/2020, il a été constituée les ci-après nommés une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SOCIÉTÉ

OPTITECH SARLAU
 Siège social : 10 RUE DE LIBERTÉ ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA

Objet : transactions immobilière
 Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, et ce sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur

Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libérées par une seule personne physique à savoir :

- Mr. SALAH BOUSHABA : 100.000,00 DHS (1000 parts)
 -Gérance : la société est gérée et administré par Mr. SALAH BOUSHABA

-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°756103
N° 10 756/PA

"BAGIC" SARL FIDUCIAIRE
 TEL: 0523 32 16 18

« TRANS JNS » SARL AU
 Constitution

Aux termes d'un acte SSP du 11/11/2020 il a été établis les statuts d'une Société à responsabilité limitée à associé unique, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Dénomination : « TRANS JNS »
 Siège Social: LOT MERIEM N°39 Mohammedia.

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES - IMPORT/EXPORT-NEGOCE
 Durée : 99 ans.

Capital Social : Le capital social est fixé à CENT MILLE Dirhams (100 000,00 DHS).
 - Mlle. Safaa JRIDA ... 100 000,00 DHS

Gérance : Mlle. Safaa JRIDA, associée unique, exerce la gérance de la société sans limitation de durée.
 Dépôt légal : Est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 30/11/2020, sous le n°1594

La société est immatriculée au registre de commerce de Mohammedia sous le N°26603
N° 10 757/PA

KAREL SERVICES SARL
 Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établis les statuts d'une S.A.R.L. aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : KAREL SERVICES
 Objet : • Commissionnaire de transport de marchandises ;
 Durée : 99 ans

Siège social : RESIDENCE IJANNANE IMM 01 APPT 17 -SAFI
 Le capital social est fixé à la somme de 500.000,00 dirhams, il est divisé en 50.000 parts de 10,00 dhs chacune attribués comme suit :

- M. EL HIFI ABDELADEM : 25.000 Parts
 - M. KARAOUI KAMAL : 25.000 Parts

La gérance : M. EL HIFI ABDELADEM et M. KARAOUI KAMAL sont nommés cogérants associé de la société.
 Signature : la société sera valablement engagée pour tous les actes et opérations administratifs de l'activité de commissionnement la concernant par la simple et seule signature de M. DAHDOUH ABDELALI, à l'exception de toutes les opérations et les documents émanant et libellé par la Banque pour et par la

société doivent être signés par l'un des associés : M. EL HIFI ABDELADEM ou M. KARAOUI KAMAL.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

Le N° du registre du commerce : 11035 du 01/12/2020.
N° 10 758/PA

Royaume du Maroc
 Province de Settat
 Cercle de Settat Janoubia
 Caidat Bni Yagrine
 Commune de Toualet
 Avis d'appel d'offres ouvert en séance Publique

N° 10/2020
 Le 29 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Trine Toualet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermage du souk hebdomadaire de Trine Toualet du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100000,00 dhs (cent mille dirhams).

L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 360000,00 dhs (trois cent soixante mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie de la commune.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune de Toualet.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 10 759/PA

Royaume du Maroc
 Province de Settat
 Cercle de Settat Janoubia
 Caidat Bni Yagrine
 Commune de Toualet
 Avis d'appel d'offres ouvert en séance Publique

N° 11/2020
 Le 29 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Trine Toualet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermage de l'abattoir de Trine Toualet du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20000,00 dhs (vingt mille dirhams).

L'estimation du présent Marché est fixé à la somme

de 30000,00 dhs (trente mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie de la commune.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune rurale de Toualet.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 10 760/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'EQUIPEMENT, DU
 TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION
 PROVINCIALE
 DE MOHAMMEDIA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT N°24/2020

Le 29/12/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour l'Etude d'aménagement d'un carrefour situé au PK1+900 de la RP3000, Préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille trois cent cinquante dirhams(1350,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre-vingt-dix mille dirhams,zéro centimesTTC (90000,00dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc : Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de d'agrément D4.

Pour les entreprises non installées au Maroc : Fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation
N° 10 761/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'intérieur
 Province de Taza
 Pachalik de Tahla
 Commune de TAHLA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT (Séance publique)
 N° 23 /2020/CT

Le MERCREDI 30 DECEMBRE 2020 à dix heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la commune de TAHLA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix (séance publique) pour:

pour l'affermage en un « lot unique » du souk hebdomadaire El Had et du souika du mercredi , pour la période de deux ans à partir de la date fixée dans l'ordre de service de commencement des prestations.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune de Tahla (service du patrimoine communal), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à DIX MILLE Dirhams (10.000,00 DH)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX CENT DIX MILLE DIRHAMS (210.000,00 DH) annuel.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du patrimoine communal de Tahla;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par voie électronique.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.
N° 10 762/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT EL JANOUBIA
 CAIDAT BENI YAGRINE
 C.R TOUALET

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNEL POUR L'ANNEE 2020

Le président de la commune Toualet, Avise qu'il sera Organisé le : 27 décembre 2020 et 31 décembre 2020 a 09heure au salle de réunions commune Toualet des Examen d'Aptitude Professionnelle pour L'année 2020 au profit du personnel émargeant au budget communal remplissant les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessous:

Date d'examen	Grade initial	Grade de promotion	Conditions de candidature aux examens	Nombre de poste	Dossiers de candidature
27/12/2020	Adjoint administratif 3ème grade	Adjoint administratif 2ème grade	Au moins 6ans dans ancienneté dans le grade jusqu'au 31 décembre 2020	01	Dossiers de candidature doivent être déposés au servic personnel de la Commune avant le 25 décembre 2020
	Adjoint technique 3ème grade	Adjoint technique 2ème grade		01	
	Technicien 3ème grade	Technicien 2ème grade		01	
31/12/2020	Adjoint administratif 2ème grade	Adjoint administratif 1er grade	Au moins 6ans dans ancienneté dans le grade jusqu'au 31 décembre 2020	01	Dossiers de candidature doivent être déposés au servic personnel de la Commune avant le 29 décembre 2020

Sport

Un derby régional pour la journée inaugurale de la Botola

Les gros calibres cherchent à confirmer d'entrée

Après l'ouverture du bal vendredi par les rencontres MAT-SCCM et MAS-ASFAR, le championnat national de football, dit Botola Pro D1 Inwi, abordera ce week-end les péripéties des autres oppositions de la manche inaugurale que l'on espère sera de bonne facture.

Pour la journée de samedi, trois matches sont au programme avec une belle affiche teintée d'un parfum de revanche entre la RCAZ et la RSB, confrontation dont le stade n'a pas encore été déterminé.

L'équipe de Zemamma avait surclassé la saison

écoulée en deux temps les Berkanis, sachant que la défaite comptant pour la 12^{ème} manche a été pour beaucoup dans la perte du titre pour la RSB. Une déconvenue difficile à digérer mais les hommes de Tanik Sektioui doivent faire avec et tourner la page pour se focaliser sur l'actuel concours. A commencer par ce match devant une RCAZ pas prête du tout à vendanger des points d'entrée.

Tout comme la Renaissance de Zemamma, le Rapid Oued Zem ne se produira pas dans son stade, faute de pelouse naturelle. Il accueillera désormais au Complexe OCP à Khouribga et son premier adversaire n'est autre que le Mouloudia d'Oujda, coaché par l'ex-international marocain Abdelham Ouaddou qui a succédé à Abdelhak Benchikha parti au DHJ.

Que ce soit le RCOZ ou le MCO, les deux clubs ont procédé à un remue-ménage au sein de leurs effectifs, particulièrement le club d'Oued Zem qui a recruté pas moins de 20 joueurs qui seront dirigés par un nouvel entraîneur, Yousef Fertout.

Si le MCO a connu quelques perturbations lors de la phase de préparation à travers certaines sorties tonitruantes de son coach qui s'était rendu compte des difficultés rencontrées par le club, les choses se présentent autrement pour le RCOZ qui, sur le papier, semble fin prêt pour l'abordage.

L'édition 2020-2021 de la Botola n'a pas tardé à offrir au public son premier derby régional, avec comme acteurs l'OCOS et le DHJ et pour cadre le stade El Massira à Safi. Les Safiots qui, restent sur



une piètre saison, auront à cœur de rectifier le tir et d'entamer l'exercice sur une bonne note. Scénario que les Jdidis tâcheront d'avorter afin de garder le moral au beau fixe avant le choc de mercredi prochain contre le Wydad.

A propos du WAC, il recevra dimanche au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca le CAYB, match que les Rouges voudraient absolument remporter pour gagner en confiance, très importante pour l'armada des nouveaux joueurs du club. Le coach Fawzi Benzarti qui connaît bien la maison s'est dit satisfait du stage de préparation effectué à Marrakech et compte bien secouer s'il le faut ses poulains pour qu'ils puissent sortir le meilleur d'eux même, puisque l'objectif est de rafler la mise des trois tableaux : championnat, Coupe du Trône et Ligue des champions.

Ambition qui anime également le rival rajaoui qui, pour son entrée en matière, se tapera une petite trotte jusqu'à Rabat pour défier un FUS qui a fait confiance à ses jeunes.

Le Raja, qui traverse en quelque sorte une zone de turbulences due au prochain départ du président Ziyet, reste capable de dépasser ces tracasseries et de dicter sa loi sur le terrain. Il est vrai que bon nombre de Rajaouis avaient demandé le renfort de l'effectif, mais cette demande ne s'est pas concrétisée pour le moment, en raison d'une trésorerie fortement soulagée, et les recrutements pourraient fort bien intervenir au cours du mercato hivernal. Voilà ce qui pourrait apaiser la tension dans la demeure

en vue d'entrevoir dans de bonnes dispositions la demi-finale retour de la Coupe arabe Mohammed VI le mois prochain contre les Egyptiens d'Ismaïl (aller : 1-0 pour Ismaïl).

Enfin, le Grand stade d'Agadir sera le théâtre du match qui mettra aux prises le HUSA et l'IRT, deux formations qui avaient beaucoup souffert l'année dernière et qui sont tenues de rendre des copies bien meilleures cette saison.

Mohamed Bouarab

Programme

Samedi

RCAZ-RSB (15h30)

RCOZ-MCO (17h30 - Stade OCP - Khouribga)

OCS-DHJ (19h30 - Stade El Massira - Safi)

Dimanche

HUSA-IRT (15h30 - Grand Stade d'Agadir)

WAC-CAYB (17h30 - Complexe Sportif Mohammed V - Casablanca)

FUS-RCA (19h30 - Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat)

Championnat Pro D2

Ci-dessous le programme des matches comptant pour la première journée de la Botola Pro 2, entamée vendredi par les rencontres ASS-WST, CJBG-WAF et OCK-OD.

Samedi

JSS-SM (15h00 - Stade Errazi - Berrichid)

CAK-KACM (15h00 - Stade Municipal - Khénifra)

Dimanche

UTS-IZK (15h00 - Stade El Barid - Rabat)

KAC-RBM (15h00 - Stade Municipal - Kénitra)

RAC-TAS (Reporté).

Jo de Tokyo : Les athlètes seront soumis à des règles très strictes



Les athlètes aux Jeux olympiques de Tokyo seront soumis à des tests réguliers, à des restrictions dans leurs rencontres et à de possibles sanctions s'ils ne respectent pas les règles, ont déclaré mercredi les organisateurs.

Les responsables de l'organisation des JO de Tokyo 2020 ont publié un rapport expliquant comment les Jeux peuvent se dérouler même si la pandémie de coronavirus n'est pas maîtrisée d'ici à juillet 2021.

Les spectateurs étrangers seront dispensés de quarantaine et pourront également utiliser les transports publics, mais devront se soumettre à des règles strictes, notamment le port de masque, l'interdiction de crier et la conservation des talons de billets pour faciliter le traçage des contacts.

Les organisateurs ont également indiqué qu'une décision finale relative au nombre de spectateurs dans les stades sera prise prochainement.

Les athlètes seront testés à leur arrivée au Japon et ceux résidant au Village olympique se soumettront à des tests réguliers, avec un intervalle envisagé de 96 à 120 heures, précise le rapport.

Des sanctions éventuelles pour non-respect des règles de santé pourront être établies en concertation avec le Comité international olympique (CIO). Les JO ont été reportés d'un an. Ils seront organisés du 23 juillet au 8 août et les Jeux paralympiques du 24 août au 5 septembre.

Décès de l'ancien président de la Fédération Royale marocaine de rugby, Said Bouhajeb



L'ancien président de la Fédération Royale marocaine de rugby, Said Bouhajeb, est décédé jeudi dans un

hôpital à Casablanca, a-t-on appris auprès de sa famille.

Le défunt a été élu président de la Fédération Royale marocaine de rugby en 2003, avant d'être réélu pour un deuxième mandat lors de l'assemblée générale de l'instance fédérale tenue en 2007 à Fès.

Said Bouhajeb, ancien membre du bureau directeur du Wydad de Casablanca (section football), a largement contribué à la promotion du rugby national au cours des dernières années, marquées par deux Coupes d'Afrique remportées par le Maroc.

A cette occasion, la Marocaine des journalistes sportifs a déploré le décès de son président honoraire, Said Bouhajeb, qualifiant cette disparition de "grande perte pour l'association et pour le sport national, vu les qualités du défunt et ses efforts pour rapprocher les points de vue entre les membres de l'association en tant que président de la commission des sages".

Le Raja déterminé à défendre son titre



Le Raja Club Athletic de Casablanca (RCA), qui a remporté in extremis le titre de la Botola Pro D1 la saison écoulée, entame la nouvelle saison dans des circonstances exceptionnelles, caractérisées par le vide gestionnel et administratif après la démission du président du club, Jaouad Ziyat, qui ne sera effective qu'après la tenue de la prochaine Assemblée générale.

Le club casablancais est confronté à plusieurs obstacles. Les recrutements, qui devaient renforcer l'effectif actuel et qui restent insuffisants, sont au premier plan,

ce qui a affecté la préparation de l'équipe pour la nouvelle saison footballistique.

Cependant, un état d'ambiguïté et de suspense règne au sein du Raja avant la tenue de l'Assemblée générale électorale prévue le 21 décembre, suite à la démission du président et son rejet de tous les appels lui demandant de renoncer à sa démission.

Il est à signaler que les Verts s'attendent à des échéances internationales importantes, à savoir la demi-finale retour de la Coupe arabe Mohammed VI contre le club égyptien d'Ismaïly et les matches de la Ligue des champions africaine.

Devant ce vide gestionnel et administratif, le staff technique, sous la direction de l'entraîneur Jamal Sellami, a tenu à ce que la préparation de la prochaine saison se déroule comme prévu et qui sera difficile et ardue, d'autant plus qu'elle se déroulera dans des circonstances exceptionnelles, imposées par la pandémie de Covid-19, qui a eu des répercussions négatives sur l'effectif et son rendement.

Le RCA s'est contenté ainsi de deux recrues, l'attaquant Noah Wael Saadaoui, en provenance du Mouloudia d'Oujda, et le défenseur Marouane Hadhoudi, qui évoluait au Difaâ d'El Jadida, recruté pour combler le départ de Badr Banoun au

club égyptien d'Al Ahly. L'entraîneur des Verts, qui a choisi Mohamed Bekkari pour compenser le départ de Youssef Safri qui a démissionné de son poste, a programmé un certain nombre de matches préparatoires, afin d'évaluer le niveau de certains joueurs qui étaient prêtés par le Raja et donner l'opportunité aux joueurs des espoirs pouvant faire partie de sa liste finale.

Sellami a également décidé d'annuler le stage de préparation pour la nouvelle saison, prévu à Tanger, et s'est contenté de programmer deux séances d'entraînement par jour au Complexe l'Oasis, en raison des absences dont souffre la formation des Aigles verts après la convocation de quatre joueurs au stade de préparation de l'équipe nationale des locaux, et la blessure des défenseurs Omar Bou-tayeb et Sanad El Ouarfali et du milieu de terrain congolais Fabrice Ngoma.

Avant le début de la nouvelle saison, le tenant du titre a prévu un stage de préparation à huis clos à El Jadida, qui regroupe les joueurs sélectionnés pour rejoindre la liste finale de l'équipe, qui ne devrait normalement pas connaître des changements majeurs après la clôture de la période des transferts.

Le chemin du Raja de Casablanca, pour un deuxième titre successif, ne sera pas de tout repos et débutera par une

confrontation difficile face au FUS de Rabat, qui prétend jouer un rôle pionnier lors de cette nouvelle saison.

Fiche technique

- Nom du club : Raja Athletic Club de Casablanca
- Date de création : 1949
- Maillot du club : vert et blanc
- Stade : Complexe Mohammed V (52.000 spectateurs)
- Président du club : Jaouad Ziyat
- Entraîneur : Jamal Sellami
- Palmarès du club :
 - Championnat national (12): 1988, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2004, 2009, 2011, 2013 et 2020
 - Coupe du trône (7) : 1974, 1977, 1982, 1996, 2002, 2005 et 2012
 - Ligue des champions de la CAF: 1989, 1997, 1999 et finaliste en 2002
 - Coupe de la Confédération : 2018
 - Coupe de la CAF: 2003
 - Supercoupe de la CAF: 2000 et 2019
 - Ligue des champions arabe : 2006
 - Coupe afro-asiatique : 1998
 - Coupe nord-africaine des champions: 2015
 - Coupe du monde des clubs : finaliste en 2013 et une participation en 2000.
- Principaux recrutements : Noah Saadaoui et Marouane Hadhoudi
- Principaux départs : Badr Banoun

Le WAC rêve de renouer avec la gloire



Après être sorti bredouille de toutes les compétitions dans lesquelles il était engagé la saison écoulée, le Wydad de Casablanca (WAC) entamera la prochaine saison avec de grandes ambitions afin de renouer avec la gloire et les titres et se réconcilier, ainsi, avec son large public.

Les Rouge et Blanc semblent être déterminés à tourner la page des contre-performances et des déboires et restent mobilisés dans la perspective de traverser cette mauvaise période, marquée notamment par une instabilité technique, le niveau insatisfaisant des joueurs qui formaient l'ossature du club, outre les effets du Covid-19 qui ont impacté négativement les entraînements.

A cet égard, la direction du club casablancais a recruté une nouvelle fois, l'entraîneur tunisien Fouzi Benzarti qui sera

épaulé par des entraîneurs tunisiens et marocains, à savoir Imad Ben Youness (premier entraîneur adjoint), Samir Aâjjam (deuxième entraîneur adjoint), alors que Nadir Lamyaghri sera l'entraîneur des gardiens. La préparation physique a été confiée à Karim Zouaghi, alors que Abderrazak Hifti a été désigné médecin du club.

En plus, le club a renforcé ses rangs en recrutant plusieurs joueurs expérimentés, afin de combler le vide laissé après le départ d'autres cadres, à l'image d'Ismail El Haddad qui s'est engagé avec le club qatari d'Al Khour.

Lors du mercato hivernal, le WAC a été ainsi très dynamique sur le marché des transferts et s'est attaché les services de plusieurs joueurs, dont l'attaquant Ayoub El Kaabi, le milieu de terrain Ayoub Skouma (en provenance du FUS), Soufiane El Mouedden (Ittihad Tanger), le Libyen Muaid Ellafi, en plus du Tanzanien Nelson Msuva (Difaâ El Jadida).

« Le Wydad de Casablanca, un club de référence, a été fondé pour gagner des titres sur les plans local, régional et continental et pour monter sur les podiums », a confié à la MAP, le porte-parole du club, Mohamed Talal, notant que le Wydad ne pourra jamais dévier de cette ambition légitime, et jouera, donc, pour remporter la Botola Pro, la Coupe du Trône et la Ligue des champions d'Afrique.

« Même si nous étions à deux doigts de remporter la Botola Pro la saison passée, avions atteint la demi-finale de la Ligue des champions, et avons assuré notre 6^e participation de suite dans la compétition continentale, notre public et nous-mêmes

sommes sur notre faim », a-t-il soutenu, relevant que les différentes composantes du club, responsables, joueurs et public sont mobilisés, plus que jamais, et soutiennent le club afin de traverser cette disette, relever tous les défis et renouer avec les succès.

Il a formulé l'espoir, à cette occasion, de voir le public retourner, dans les plus brefs délais, dans les stades afin de supporter son équipe.

S'agissant des préparatifs du club pour la prochaine saison, M. Talal a fait savoir que le club était en concentration à Marrakech sous la conduite du coach tunisien Fouzi Benzarti, relevant que ce stage se déroule dans les meilleures conditions et se focalise sur le renforcement de la condition physique des joueurs et l'intégration des nouvelles recrues au sein du groupe. Il a prédit dans ce sens que la course pour le titre sera rude vu l'ambition affichée par les différentes équipes, saluant au passage les efforts déployés par la Fédération Royale marocaine de football en ce qui concerne, en particulier, l'obligation pour chaque équipe de participer à une seule compétition extérieure au titre de la même saison, en fonction de la place occupée au classement final de la Botola Pro et en Coupe du Trône, la réglementation des contrats des entraîneurs et la signature d'un contrat avec une société étrangère pour la programmation des différents matches de la Botola Pro.

La première journée de la Botola Pro verra le Wydad recevoir le Youssoufia Berrechid.

Par Omar Chlih
(MAP)

Fiche technique

- Nom du club : Wydad Athletic Club
- Date de création : 1937
- Couleur du club : Rouge et blanc
- Stade : Complexe Mohammed V (52.000 spectateurs)
- Président du club : Said Naciri
- Entraîneur : Faouzi Benzarti
- Palmarès du club :
 - Botola : Champion 20 fois dont 15 après la création de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) – 1957, 1966, 1969, 1976, 1977, 1978, 1986, 1990, 1991, 1993, 2006, 2010, 2015, 2017, 2019 – et cinq fois avant la création de la FRMF– 1948, 1949, 1950, 1951, 1954
 - Coupe du Trône : Champion 9 fois – 1970, 1978, 1979, 1981, 1989, 1994, 1997, 1998, 2001
 - Coupe Mohammed V : 1979
 - Ligue des champions africaine : 1992, 2017
 - Supercoupe de la CAF : 2018
 - Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de Coupe : 2002
 - Championnat arabe des clubs champions : 1989
 - Supercoupe arabe : 1990
 - Coupe afro-asiatique des clubs : 1993
 - Championnat d'Afrique du Nord : 1948, 1949, 1950
 - Coupe d'Afrique du Nord : 1948
 - Principaux recrutements : Ayoub El Kaabi, Muaid Allafi, Ayoub Skouma, Zakaria Kiani, Anas Serhat, Amine Aboulfath, Ayoub El Moudden

Une colonie de grenouilles pour les sauver de l'extinction

Le réchauffement climatique fragilise les grenouilles, à tel point que les scientifiques craignent que certaines espèces disparaissent de la surface de la planète, jusqu'à la création en Equateur d'une arche où une grande variété de batraciens ont trouvé refuge.

Dans des boîtes de verre ou de plastique, sur une litère de végétaux, des pierres ou dans l'eau selon les nécessités de chaque espèce, le Centre Jambatu permet la reproduction en captivité de 34 variétés de grenouilles.

Leurs populations ont dramatiquement diminué à cause de la hausse des températures et des variations d'humidité. Mais cet institut de recherche, fondé en 2011, dispose de vastes jardins et de salles interconnectées dans lesquelles les chercheurs ont reproduit différents climats.

"Le rêve c'est que ces animaux reviennent. Ils ont disparu des parcs nationaux. C'est une alerte maximale. Si un animal s'éteint dans un parc national, ça veut dire que nous faisons mal quelque chose. Et ce quelque chose, c'est le changement climatique", déplore Luis Coloma, directeur du centre.

Parmi les Gastrotheca et Dendrobatidae, se remarque l'Atelopus ignescens ou jambato noir, qui abonde notamment dans les paramos (landes humides des Andes) et est revenu d'entre les morts.

Après trois décennies d'extinction supposée, il a réapparu et est au-



jourd'hui le premier hôte de l'arche à vivre en liberté.

Quatre spécimens de cette espèce, dont la femelle, plus grande que le mâle, mesure 42,5 millimètres, ont quitté le refuge du laboratoire pour les jardins de l'institut, à San Rafael, près de Quito.

Là, les chercheurs mènent des essais inédits de préadaptation, auxquels l'AFP a pu assister, pour évaluer les réactions des grenouilles face aux prédateurs, aux maladies et aux variations du climat, avant une réintroduction dans leur habitat naturel.

Dans le terrarium, où a été créé un écosystème de paramo, avec un cours d'eau artificiel et une végétation andine, un jambato plonge dans

le courant, à la stupéfaction de M. Coloma.

"C'est la première fois que cet animal nage! Cela doit être inscrit dans sa mémoire génétique", s'exclame-t-il.

Comme pour d'autres amphibiens, le changement climatique et des maladies telle la chytridiomycose ont décimé les jambatos, jusqu'à leur disparition à la fin des années 80.

Les scientifiques de Jambatu ont offert des récompenses pour en retrouver un et en 2016, un enfant indigène des environs du volcan Cotopaxi (centre) découvre un de ces batraciens et gagne les 1.000 dollars promis.

S'en sont suivies d'intenses re-

cherches dans le secteur jusqu'à la rencontre avec une colonie de 36 spécimens, transférés à "l'arche des grenouilles", où sont nées depuis des myriades de têtards, dont 200 ont survécu.

Dans les laboratoires se développent des "populations ayant une diversité génétique suffisante pour subsister dans le temps", explique Andrea Teran, responsable du projet. Réussir la reproduction du jambato a toutefois relevé du miracle. "Il est très difficile de les faire se reproduire en laboratoire car ils ont un comportement dit +casanier+ c'est-à-dire qu'ils reviennent se reproduire là où ils sont nés", précise M. Coloma.

Les scientifiques ont conservé

du sperme dans du nitrogène liquide. Mais il a fallu trouver des femelles à inséminer car les ovules ne résistent pas à la congélation.

"Nous avons là un trésor inestimable", ajoute Mme Teran, se référant aussi à la peau d'amphibiens, riche en composants pour la mise au point d'analgésiques et d'antibiotiques.

Les batraciens sont essentiels à la régulation des populations d'insectes.

Mais le processus de réintroduction dans leur habitat naturel est très difficile, selon M. Coloma, du fait que les grenouilles élevées en captivité ne connaissent pas leurs prédateurs et ont été protégées des maladies. L'Equateur, petit pays à la vaste biodiversité, compte 623 espèces d'amphibiens, dont près de 60% sont classées en danger critique de disparition.

"Les grenouilles ne sont pas en sécurité dans la nature. Nous n'avons pas encore de mesures d'adaptation au changement climatique" pour elles, déplore Mme Teran.

Leur peau, attractive par ses couleurs et ses dessins, les condamne. Et si son humidité leur permet de vivre dans des atmosphères diverses, sa perméabilité les rend sensibles aux maladies qui se développent avec le changement climatique. "Pour ces espèces menacées dans la nature, s'il n'y a pas de colonies à l'abri dans des laboratoires, il est très probable que leur avenir soit l'extinction", avertit-elle, regrettant que pour beaucoup il soit déjà "tard".

Gâteau glacé vanille caramel



Ingédients

Le gâteau (2 disques de 15 cm de diamètre)
90 g de farine
130 g de sucre en poudre
40 g de cacao non sucré en poudre
1 càc de bicarbonate de soude
1/2 càc de levure chimique
1/2 càc de sel
1 œuf moyen
120 ml de lait
120 ml de lait fermenté
55 ml d'huile végétale
1 càc d'extrait de vanille liquide
La garniture et le décor
1 litre de glace vanille de qualité
1 litre de glace caramel beurre salé de qualité
chantilly mascarpone
sauce caramel beurre salé
chocolat noir
Crispearls (perles croustillantes) chocolat noir

Préparation

A FAIRE LA VEILLE

Le gâteau (moule diamètre 15 cm)
Préchauffez votre four à 180°C. Beurrez et farinez un moule de 15 cm de diamètre.

Mélangez les ingrédients secs dans le bol de votre robot puis ajoutez tous les ingrédients restants et mélangez avec la feuille pendant 2 minutes à vitesse moyenne. Ne vous inquiétez pas si la pâte est assez liquide, c'est normal! Versez ensuite la pâte dans le moule et enfournez pour 25-30 minutes à 180°C. Une fois le gâteau cuit, laissez-le refroidir dans son moule pendant 10 minutes puis démoulez-le et laissez-le refroidir complètement sur une grille.

Le montage (moule diamètre 20 cm)

Sortez les deux bacs de glace du congélateur un peu à l'avance. Si vous avez un moule à charnière c'est top, si c'est un moule classique, chemisez-le de papier sulfurisé.

Une fois le gâteau complètement refroidi, enlevez le dôme s'il en a un et coupez-le en deux dans la hauteur. Poser le dessous dans le fond du moule.

Mélangez vos deux glaces pour qu'elles soient un peu plus malléables.

Garnissez la base de gâteau au chocolat de glace caramel beurre salé, tassez bien y compris sur les côtés entre le gâteau et le moule pour qu'on ne voie plus le gâteau.

Lissez et posez le deuxième disque de gâteau, face coupée en dessous. Garnissez de glace vanille, tassez bien, lissez, filmez le tout et placez au congélateur jusqu'au lendemain.

Décor du gâteau glacé vanille caramel
Préparez votre plat de service et mettez-le au congélateur un quart d'heure. Montez la chantilly, préparez votre sauce caramel beurre salé et vos décorations.

Sortez le gâteau glacé vanille caramel du congélateur et trempez le fond dans de l'eau bien chaude pour décoller le socle. Démoulez votre gâteau et posez-le sur votre plat de service. Faites une jolie bordure à la poche à douille, décorez de zig zags de sauce caramel et de chocolat fondu puis de perles croustillantes. Remettez tout de suite au congélateur.

Sortez le gâteau 10-15 minutes avant dégustation (plus ou moins suivant la température ambiante).

Un antidépresseur des années 50, utile pour soigner le cancer de la prostate



Les résultats d'un petit essai clinique suggèrent que la phénézine, un antidépresseur vieux de soixante-dix ans, contribue à réduire les tumeurs chez les hommes dont le cancer de la prostate est réapparu après une chirurgie.

Il s'agit d'un médicament de la famille des inhibiteurs de la monoamine oxydase (IMAO), utilisé dans le traitement de la dépression. Cette molécule existe depuis les années 50, mais de nos jours, elle est beaucoup moins utilisée, en raison des interactions possibles avec d'autres médicaments. Mais si la phénézine fait parler d'elle aujourd'hui, c'est pour un tout autre usage... Des chercheurs de l'Université de Californie du Sud, aux Etats-Unis, ont montré sa possible efficacité dans le trai-

tement du cancer de la prostate. Leurs résultats ont été publiés dans la revue Prostate Cancer and Prostatic Diseases. En plus de jouer un rôle dans la dépression, l'enzyme appelée "monoamine oxydase" est également connue pour aider les cellules cancéreuses de la prostate à se développer. L'utilisation de la phénézine permet donc d'interrompre les signaux que la testostérone envoie aux tumeurs pour les inciter à croître.

Mais contrairement à l'hormonothérapie, elle ne bloque pas la production de testostérone et évite ainsi ses effets secondaires désagréables, comme les bouffées de chaleur, la fatigue, l'impuissance, la fonte musculaire ou l'affaiblissement des os.